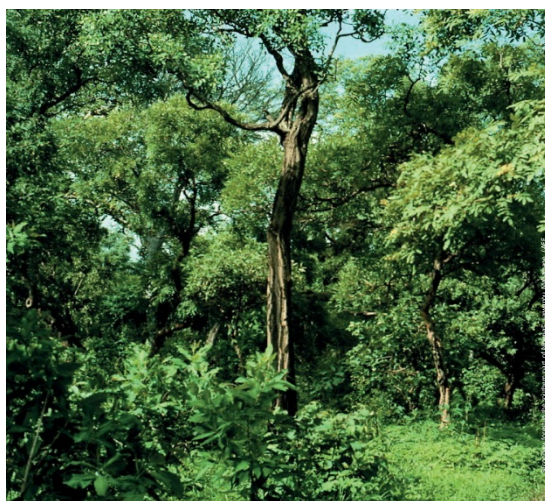




African Forest Forum

A platform for stakeholders in African forestry



Partenariat public - privé dans le secteur forestier
au Burkina Faso



Partenariat public - privé dans le secteur forestier au Burkina Faso

Alice Paule Onadja

Copyright © Forum Forestier Africain 2019.
Tous les droits sont réservés.
Forum Forestier Africain
P.O. Box 30677-00100 Nairobi GPO KENYA
Té I: 254 20 722 4203
Fax: +254 20 722 4001
E-mail: exec.sec@afforum.org
Site Internet: www.afforum.org

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES FIGURES	5
LISTE DES TABLEAUX.....	5
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	6
RESUME	11
 1. INTRODUCTION	 13
 2. CONTEXTE ET JUSTIFICATION.....	 15
 3. OBJECTIFS DE L'ÉTUDE	 16
3.1 Contexte et justification	16
3.2 Objectifs spécifiques.....	16
 4. APPROCHE METHODOLOGIQUE	 16
4.1 Réunion de cadrage	16
4.2 Revue documentaire	17
4.3 Collectes des données	17
4.4 Traitement des données.....	17
 5. RESULTATS	 18
5.1 Typologie des acteurs des différentes filières forestières et organisation de la production.....	18
5.1.1. Typologie des filières	18
5.1.2. Organisation des filières forestières.....	21
5.2 Place de la femme dans les différentes petites et moyennes entreprises (PMEs) des filières du secteur forestier au Burkina.....	24
5.3 Analyse de l'organisation technique et commerciale des productions forestières au Burkina	25
5.3.1. Analyse technique et commerciale de la production forestière primaire	25
5.3.2. Analyse technique et commerciale de la production forestière secondaire.....	29
5.4. Analyse socioéconomique des productions forestières au Burkina.....	30
5.4.1. Évaluation de la production et de la commercialisation du bois-énergie ces dernières années	30
5.4.2. Évaluation du commerce et de la commercialisation des PFNL ces dernières années.....	31
5.4.2.1. Les amandes de karité	31
5.4.2.2. La gomme arabique	32
5.4.2.3. La production et la vente des semences forestières	33
5.4.2.4. Le Rônier.....	33
5.5. Évaluation des opportunités d'emploi et de création de richesses des filières de transformation et de commercialisation des produits forestiers ligneux et non ligneux	34

5.5.1. Filières du bois de chauffe et de charbon de bois.....	34
5.5.2. Filières bois d'œuvre et de service.....	38
5.5.3. Contribution des produits PFNL à la lutte contre la pauvreté.....	39
5.6. Identification et évaluation des facteurs limitant la participation du genre	40
5.7. Identification et évaluation des opportunités et facteurs incitant la participation du genre	41
5.8. Évaluation des politiques et stratégies favorisant ou limitant l'accès du privé dans le développement des produits forestiers	42
5.9. Évaluation de la production, de la commercialisation et de la consommation des produits forestiers ligneux et non ligneux	43
5.9.1. Tendance de la production, de la commercialisation et de la consommation des produits forestiers ligneux	43
5.9.2. Potentiel de production, de la commercialisation et de la consommation des produits forestiers non ligneux	44
5.9.3. Tendance de la production du bois d'œuvre et de service.....	45
5.10. Évaluation des rapports entre les acteurs de la production forestière primaire et secondaire.....	45
5.11. Évaluation des capacités actuelles du partenariat public-privé dans le secteur forestier au Burkina Faso	47
5.11.1. Filières des PFL et PFNL d'origine végétale	47
5.11.2. Filières des PFNL d'origine animale	48
5.11.2.1. <i>Le Rônier</i>	49
5.11.2.2. <i>Les autres acteurs</i>	50
5.12. Évaluation de la contribution des activités du secteur privé forestier dans l'économie	50
5.12.1. Contribution du secteur privé forestier dans l'amélioration des moyens d'existence des populations locales et l'économie nationale	50
5.12.1.1. <i>Filière bois-énergie</i>	50
5.12.1.2. <i>Filières PFNL</i>	51
5.13. Formulation des propositions pour un Partenariat Public Privé solide et durable dans le secteur forestier	52
6. PERSPECTIVES D'AVENIR	53
7. CONCLUSION	59
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	62
ANNEXES	66
Annexe 1 : Vue panoramique de quelques recettes à base de PFNL	66
Annexe 2 : les produits du néré: poudre de la pulpe en gâteaux; graines en soumbala	67
Annexe 3 : Les produits du baobab: feuilles fraîches et sèches, pulpe du fruit (Bouillie, Dèguè, Jus, Sirop, Biscuit ou Sucette)	68
Annexe 4 : Les produits de <i>Saba senegalensis</i> (Weda): Fruits consommés, Jus, Sirop et Confiture de fruits	69
Annexe 5 : Photo du bois local ou importé	70

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Schéma du circuit de distribution des PFNL en fonction des différents intervenants (Source : ARSA/PFNL. 2008)	46
Figure 2: Circuit général de collecte et d'exportation des PFNL bruts (Source : APFNL, 2010)	47

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Évolution des recettes d'exportations des noix de karité de 1994 à 2003 (x 1000 000 FCFA)	32
Tableau 2: Revenus des confectionneuses et des revendeuses des produits de rônier	34
Tableau 3: Retombées financières des forêts aménagées de 1986 à 1999 (FCFA)	35
Tableau 4: Bénéfice mensuel des commerçants de bois de feu à Ouagadougou	36
Tableau 5: Bénéfice mensuel des détaillants de bois de feu à Ouagadougou	37
Tableau 6: Valeur du bois d'œuvre à l'exportation	39
Tableau 7: Évolution de la consommation de combustibles traditionnels (en tonnes)	43
Tableau 8: Évolution de la production de bois d'œuvre par les 2 scieries (m ³)	45
Tableau 9: Situation des recettes forestières de 1999 à 2003 (x 1000 FCFA)	51

SIGLES ET ABBREVIATIONS

ABESF	Association Burkinabè de l'Économie Sociale et Familiale
ADM	Analyse et Développement des Marchés
ADP	Assemblée des Députés du Peuple
AEP	Alimentation en Eau Potable
AFAUDEB	Association Faune et Développement au Burkina
AN	Assemblée Nationale
APEGA	Association Professionnelle des Exportateurs de la Gomme Arabique
APFNL	Agence de Promotion des Produits Forestiers Non Ligneux
ARSA	Amélioration des Revenus et de Sécurité Alimentaire pour les groupes vulnérables
ASP-HF	Agro-Sylvo-Pastoral, Halieutique et Faunique
AW	Association des Apiculteurs Wenpuié
BAD	Banque Africaine de Développement
BDOT	Base de Données sur l'Occupation des Terres
CAP	Centre d'Agriculture Polyvalent
CEAS	Centre Écologique Albert Schweitzer
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CGCT	Code Général des Collectivités Territoriales
CIFOR	Center For International Forestry Research
CILSS	Comité-Inter États de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CNRST	Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique
CNSF	Centre National de Semences Forestières
CPAK	Centre de Promotion d'Apiculture de Koudougou
CPF	Confédération Paysanne du Faso
CRA	Chambres Régionales d'Agriculture
CRSBAN	Centre de Recherche en Sciences Biologiques Alimentaires et Nutritionnelles
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté

CT	Collectivités Territoriales
DANIDA	Coopération Technique Danoise
DEP	Direction des Études et de la Planification
DGPSA	Direction Générale des Prévisions et des Statistiques Agricoles
DOS	Document d'Orientation Stratégique
DSES	Direction du Suivi Écologique et des Statistiques
DTA	Département de Technologie Alimentaire
DYFAB	Projet Dynamisation des Filières Agro-Alimentaires du Burkina
ECOCERT	Bureau d'Étude d'Eco certification
EIE	Étude d'Impact sur l'Environnement
ENEF	École Nationale des Eaux et Forêts
EPA	Établissement Public à caractère Administratif
FAARF	Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FASONORM	Normes du Burkina Faso
FENOP	Fédération Nationale des Organisations Paysannes du Burkina
FIAB	Fédération des Industries Agroalimentaires et de transformation du Burkina
FMI	Fonds Monétaire International
FSC	Forest Stewardship Council
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
GGF	Groupement de Gestion Forestière
IBICA	Impôt sur les Bénéfices Industriels, Commerciaux et Agricoles
INERA	Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles
INSD	Institut National de la Statistique et de la Démographie
IRSAT	Institut de Recherche en Sciences Appliquées et Technologie
IRSS	Institut de Recherche en Sciences de la Santé
IUTS	Impôt Unique sur les Traitements et Salaires
JICA	Agence de Coopération Internationale Japonaise

LPDRD	Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé
MAHRH	Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
MEF	Ministère de l'Économie et des Finances
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MRA	Ministère des Ressources Animales
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
NIE	Notice d'Impact sur l'Environnement
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONAC	Office National du Commerce
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Organisation Professionnelle
PADAB	Programme d'Appui au Développement de l'Agriculture du Burkina Faso
PAFASP	Projet d'Appui aux Filières Agro Sylvo-Pastorales
PAGEDD	Programme d'Actions du Gouvernement pour l'Émergence et le Développement Durable
PAGREN	Projet d'Appui à la Gestion Participative des Ressources Naturelles dans la région des Hauts-Bassins
PAMER	Projet d'Appui aux Micro-Entreprises Rurales
PAPME	Projet d'Appui aux Petites et Moyennes Entreprises
PAPSA	Projet d'Amélioration de la Productivité Agricole et de la Sécurité Alimentaire
PAS	Programme d'Ajustement Structurel
PASE	Programme d'Appui au Secteur de l'Energie
PDA/ECV	Programme Décennal d'Action de l'Environnement et du Cadre de Vie
PDDAA	Programme de Développement Durable de l'Agriculture Africaine
PDE	Plan de Développement d'Entreprise
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux

PGDRN	Programme de Gestion Durable des Ressources Naturelles
PHAVA	Projet Pharmacopée Valorisée
PIB	Produit Intérieur Brut
PM	Premier Ministère
PME/ PMI	Petite et Moyenne Entreprise / Petite et Moyenne Industrie
PMEF	Petites et Moyennes Entreprises Forestières
PNE	Politique Nationale en matière d'Environnement
PNGT2	Programme National de Gestion des Terroirs (Phase II)
PNSR	Programme National du Secteur Rural
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PROGEPAF/	
Comoé	Projet de Gestion Participative des Forêts de la Comoé
PROGEREF	Projet de Gestion des Ressources Forestières et Fauniques
PRONAGREF	Programme National de Gestion des Ressources Forestières et Fauniques
PROTECV	Programmes Triennaux de l'Environnement et du Cadre de Vie
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RAF	Réforme Agraire et Foncière
REEB	Rapport sur l'Etat de l'Environnement au Burkina
SARL	Sociétés à Responsabilité Limitée
SCADD	Stratégie de Croissance Accélérée pour le Développement Durable
SDR	Stratégie de Développement Rural
SE/CNSA	Secrétariat Exécutif du Conseil National de la Sécurité Alimentaire
SH	Système Harmonisé
SIM	Système d'Information sur les Marchés
SODEPAL	Société d'Exploitation des Produits Alimentaires
SP/CPSA	Secrétariat Permanent de la Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles
SP/CONEDD	Secrétariat Permanent du Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable

TCP	Programme de Coopération Technique
TFK	Table Filière Karité
TPA	Taxe Patronale et d'Apprentissage
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest Africaine

RESUME

Le Burkina Faso est un pays dont l'économie est basée, entre autres, sur le secteur primaire qui contribue en moyenne pour environ 30,90% au PIB national. Au cours de ces dernières décennies, cette contribution a été très instable voire décroissante, en raison de la volatilité des cours du coton sur le marché mondial. Tirant leçon des insuffisances de la performance de son économie, notamment du danger de polariser ses sources de revenus et d'exportation sur la seule culture cotonnière, le pays a pris l'option de s'engager résolument dans la diversification en s'intéressant davantage au secteur forestier. Si le domaine des produits forestiers ligneux n'a pas connu une organisation particulière, par contre, le Burkina a élaboré une stratégie nationale de valorisation des produits forestiers non ligneux (PFNL) en 2012. L'élaboration de cette stratégie est la suite logique de la volonté exprimée de l'État de mettre en exergue les PFNL à travers la création de l'Agence de Promotion des PFNL (APFNL).

Au sens de cette stratégie, les PFNL s'entendent par « *tous biens d'origine biologique autre que le bois et la faune à l'exception des insectes, dérivés des forêts et des arbres hors forêts, constitués de végétaux spontanés, domestiqués, et ceux destinés au reboisement* ». Ils comprennent les feuilles, les fleurs, les fruits, les écorces, les racines, les tiges non lignifiées, la sève, le latex, les huiles essentielles, la gomme, les résines, les champignons, le miel, les insectes, la paille, etc.

L'état des lieux indique que 70% du territoire national du Burkina Faso, soit environ 19 048 352 ha, renferment une grande diversité de PFNL. On y dénombre: 52 espèces ligneuses pourvoyeuses de fruits et graines comestibles, 16 espèces ligneuses pourvoyeuses de feuilles comestibles, 13 espèces ligneuses pourvoyeuses de gommes et de résines, 2 espèces ligneuses pourvoyeuses de sève et de latex exploitées, 6 espèces ligneuses pourvoyeuses de tubercules, de rhizomes et de racines à usages divers, 24 espèces ligneuses pourvoyeuses d'écorces et de tiges à usage divers, 21 espèces de champignons comestibles, 7 espèces de paille, 76 espèces ligneuses pourvoyeuses de fourrage, plus d'une centaine d'espèces ligneuses mellifères (butinées pour la production de miel), 2 espèces d'insectes comestibles.

Il existe des textes juridiques qui encadrent de manière générale la gestion durable des ressources naturelles ; mais ceux-ci restent jusque-là insuffisamment connus et appliqués selon le Code de l'Environnement, Code Forestier, Loi d'Orientation relative au pastoralisme, Loi portant régime foncier rural au Burkina Faso.

Le secteur forestier est animé par plusieurs acteurs directs et indirects qui vont du producteur au consommateur en passant par de multiples niveaux intermédiaires. Les producteurs, constitués essentiellement de femmes et de jeunes, résident dans les zones rurales ou péri

urbaines et s'investissent à la collecte des produits bruts. Les transformateurs, eux, sont aussi bien en zones urbaines que péri-urbaines et exercent dans (i) l'agroalimentaire (fabrication de jus, de vin, de la confiture, des gâteaux, du soumbala, conditionnement et transformation du miel...), (ii) l'extraction d'huile végétale et la fabrication de cosmétique (savon, huile, pommade...), (iii) la phytothérapie (plus de 547 espèces de plantes utilisées). Les commerçants se consacrent à la distribution des différents produits. Ils se répartissent en collecteurs, grossistes/exportateurs et détaillants.

Ces différents acteurs directs sont très peu organisés. La majorité exécute les activités de manière individuelle et ceux qui le sont, sont membres de groupements et d'autres associations.

Le groupe des consommateurs est disparate et se localise en milieu rural et en milieu urbain. Il est constitué des ménages, des individus, des restaurants, des cantines, etc. Les acteurs directs sont accompagnés dans leurs activités par des acteurs indirects, qui sont des services de l'Etat, des ONG/Associations et autres acteurs du privé, des projets/programmes, des partenaires techniques et financiers, etc.

Au plan socio-économique, les PFNL entrent dans l'alimentation et l'équilibre nutritionnel de plus de 43,4% des ménages burkinabè, interviennent dans l'amélioration de la santé de 75-90% des habitants, procurent 23% des revenus et de l'emploi aux ménages ruraux. Les revenus monétaires générés par l'exploitation des seuls PFNL, bien qu'en deçà de la réalité, seraient d'une vingtaine de milliards par an et représenteraient au moins 10 % du PIB du pays.

A travers l'étude, l'on a pu constater que beaucoup de filières sont encore loin d'être structurées, même si différentes initiatives ont été réalisées, sont en cours de réalisation ou déjà programmées. On peut signaler notamment des initiatives au niveau de la transformation. Mais l'exploitation proprement dite de même que la commercialisation ne fait l'objet d'aucun encadrement.

Des opportunités de renforcement du partenariat public-privé existent mais des actions préalables sont requises pour plus de durabilité. Il s'agit de :

- Créer un environnement politique et législatif qui favorise la promotion des PMEF ;
- Créer un environnement fiscal favorable au développement des PMEF ;
- Développer les filières des PFNL, en se basant sur la vision du marché ;
- Renforcer les différents maillons de la chaîne de valeur ;
- Assurer la durabilité des ressources par l'implication des collectivités locales dans la gestion des PFNL ;
- Renforcer les liens avec la recherche ;
- Renforcer les organisations professionnelles et la concertation entre les acteurs.

1. INTRODUCTION

Le Burkina Faso est un pays enclavé couvrant une superficie de 274 200 km² avec une population estimée à 19 034 397 d'habitants (Projection de l'INSD 2016) avec une croissance démographique forte de 3,0% par an. Les principales caractéristiques de cette population composée de 52% de femmes et 48% d'hommes sont sa jeunesse (les jeunes de moins de 25 ans représentent 66%) et sa ruralité (79% de la population totale vivent en milieu rural). En outre, cette population reste caractérisée par un fort taux d'analphabétisme (71,3%) et de malnutrition. La densité moyenne de la population est de 61,9 hab/km², mais les disparités sont très grandes, et cette densité varie de 10 hab/km² à plus de 100 hab/km². L'économie du pays repose essentiellement sur les secteurs de l'agriculture et de l'élevage qui assurent près de 80 % des exportations et occupent plus de 86 % de la population active (RGPH 2006). L'économie du pays a été dynamique malgré une conjoncture défavorable liée au faible niveau des cours de l'or sur le marché international. Le taux de croissance économique réel s'est établi à 9% en 2012, puis à 6,6% en 2013. Les principaux moteurs de l'économie sont l'agriculture et les mines. Le repli de la croissance entre 2013 et 2016 s'explique par la baisse de l'activité minière en liaison avec le faible niveau des cours de l'or sur le marché international et les crises sociopolitique successives que le pays a connu.

Les résultats de l'enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages 2009/2010 font ressortir que l'incidence de la pauvreté est passé de 46,4% en 2003 à 43,9% en 2009 soit un repli de seulement 2,5%. En 2009, le seuil de pauvreté a été estimé à 108 450 FCFA contre un seuil de 82.672 FCFA par adulte en 2003. L'analyse selon le milieu de résidence fait ressortir que la pauvreté est essentiellement rurale. En effet, en milieu rural 50,7% des populations vivent en dessous du seuil de pauvreté contre 19,9% en milieu urbain. En comparaison avec la situation de 2003, l'incidence de la pauvreté a chuté de 1,6 point en milieu rural tandis qu'elle est restée stable en milieu urbain.

Au-delà de leurs fonctions socio-économiques, les forêts ont également une grande importance écologique. A ce titre, elles sont multifonctionnelles et procurent de nombreux biens et services aux communautés. Face aux importantes retombées néfastes des changements climatiques, que connaît le pays, les ressources forestières sont placées au centre des mesures d'atténuation préconisées à l'échelle nationale. En outre, les stratégies et pratiques d'adaptation aux effets des changements climatiques, développées par les populations et les autres acteurs sont fortement basées sur le potentiel forestier.

La superficie du couvert forestier au Burkina Faso n'est pas unanimement établie. La FAO a estimé que le couvert végétal était de 6.6 millions ha et pour la Banque mondiale plus de 7 millions d'ha, soit 25% du territoire national couvert de forêts, avec un taux moyen de déforestation de 0,3 % pour la période 1990-2005. Cette déforestation s'accompagne de la dégradation des forêts, de la perte de diversité biologique et de la dégradation des capacités productives des sols. Dans le plan national du développement économique et social (PNDES 2016), le Partenariat Public-Privé et l'amélioration du climat des affaires figurent en bonne place dans les réformes structurelles qui devront favoriser la mobilisation des ressources

pour financer et soutenir les secteurs de croissance tels que l'agriculture, les mines, les infrastructures, et les secteurs sociaux de base. Différentes initiatives de partenariat avec le secteur privé sont déjà en chantier, notamment à travers l'implication d'opérateurs privés dans la gestion des services d'eau en milieu rural.

La même considération y est faite pour le secteur forestier du Burkina Faso sur lequel porte notre intérêt dans le cadre de la présente étude, mais où le secteur privé est hélas quasi inexistant comme entité organisée, bien qu'étant un secteur clé de développement au regard de ses rôles de maintien de l'équilibre écologique, de sécurité alimentaire, de production, de soutien à la production (fertilisation des sols, régulation du régime hydrique, etc.), d'économie et dans la santé des populations. Faciliter le développement d'un tel partenariat, exige l'identification et la compréhension des interactions entre les différents groupes de personnes et les ressources forestières, ainsi que leurs différents besoins, privilèges, contributions, défis et priorités. Le renforcement de l'intervention du secteur privé a un rôle particulièrement important à jouer dans la réduction de la pauvreté, et pourrait avoir un impact significatif sur les femmes et autres groupes marginalisés.

C'est ce contexte qui justifie la conduite de la présente étude commanditée par African Forest Forum (AFF) au Burkina Faso sous financement de l'Agence Suédoise de Développement International (Sida) et l'Agence Suisse pour le Développement et la Coopération (SDC). Elle s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre respectivement de deux projets intitulés « *Renforcement de la gestion durable des forêts en Afrique* » et « *Forêts d'Afrique, les Populations et le Changement Climatique* ». Les deux projets visent à générer et partager des connaissances et de l'information grâce à des partenariats de manière à apporter une contribution dans les options politiques et le renforcement des capacités pour une meilleure gestion forestière qui prendrait en compte l'éradication de la pauvreté et la protection de l'environnement en Afrique.

Face à l'intensification de l'exploitation et à la dégradation des ressources forestières, il est nécessaire de mener des réflexions sur les potentialités, la gestion participative et les possibilités du partenariat public privé. Le présent rapport faisant l'objet de toute cette analyse est structuré en trois parties essentielles : i) la première partie expose la problématique de la recherche ; ii) la deuxième partie présente la méthodologie adoptée et les matériels utilisés et iii) la troisième partie fait le point des différents résultats obtenus concernant les ressources forestières au Burkina Faso. Ces résultats sont entre autres :

1. la Typologie des filières et des acteurs clés des filières forestières du Burkina Faso,
2. l'analyse de l'organisation des productions forestières et place de la femme dans les différents segments des filières forestières,
3. l'analyse de l'organisation technique et commerciale des productions forestières au Burkina Faso,
4. l'analyse socio-économique des productions forestières au Burkina Faso,
5. l'analyse de l'évolution de la production, de la commercialisation et de la consommation des produits forestiers ligneux et non ligneux au Burkina Faso,
6. l'évaluation de la contribution des activités du secteur privé forestier dans l'économie du Burkina Faso,

7. l'évaluation des capacités actuelles du partenariat public-privé et proposition d'un modèle de partenariat pour un développement durable du secteur forestier au Burkina Faso.

Des recommandations sur le renforcement du partenariat public privé dans le secteur forestier sont également proposées à la fin de l'analyse.

2. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le secteur rural joue un rôle prépondérant dans l'économie burkinabè. Il occupe environ 86 % de la population active (RGPH, 2006) et sa contribution à la formation du Produit intérieur brut (PIB) est estimée à environ 35%. Le secteur rural assure près de 80 % des exportations. Outre, sa forte contribution à la croissance économique et à la sécurité alimentaire, le secteur rural fournit 61,5% des revenus monétaires des ménages agricoles. Ces revenus proviennent pour 67% de la production végétale, 30,9% de l'élevage et 2,1% des produits de l'environnement (DGPER, 2010). Ainsi, la croissance économique du pays est pour une bonne partie fonction de l'évolution de l'activité agricole, qui elle-même reste très dépendante de la variabilité des conditions agro-climatiques.

Au Burkina Faso, 85% des besoins énergétiques sont couverts par le bois. De ce fait, l'exploitation du bois à des fins énergétiques contribue pour 5,66% au PIB, soit 209 milliards de FCFA et représente plus de 85% de la contribution de l'activité sylvicole. Les forêts fournissent aux populations d'autres produits, dont les produits forestiers non ligneux (PFNL) nombreux et variés, encore peu valorisés. Les différentes études menées sur le sujet indiquent que le Burkina Faso dispose d'environ 19 048 352 ha de formations naturelles et anthropiques, pourvoyeuses de PFNL, soit 70% du territoire national (Bognounou, 2002 ; PNGT2, 2006; SP/CONEDD, 2008). On dénombre plus de 376 espèces ligneuses, réparties sur l'ensemble du territoire national et exploitées à diverses fins, dont trois domaines principaux, à savoir l'alimentaire, le cosmétique et la phytothérapie (Stratégie nationale de promotion et de valorisation des Produits forestiers non ligneux, Ministère de l'Environnement et du Développement durable, Août 2012).

La promotion et la valorisation des PFNL mobilisent aujourd'hui plusieurs acteurs directs et des acteurs indirects. Ce sont des producteurs, des transformateurs, des commerçants et des structures d'accompagnement tels que les transporteurs, les services techniques, les ONG/Associations, les projets/programmes de développement. Les femmes et les jeunes font partie des franges les plus actives de la population, notamment en zones rurales, dans la promotion et valorisation des PFNL. Le rapport du Ministère en charge de l'environnement (2008) intitulé "valorisation des produits forestiers non ligneux au Burkina Faso : Etat des lieux et perspectives" indique que les PFNL contribuent énormément à la sécurité alimentaire et à l'équilibre nutritionnel, à la santé, à l'amélioration des revenus et à la création d'emplois.

3. OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

3.1 Contexte et justification

L'objectif global est de faciliter le développement des partenariats public-privé dans le secteur forestier (avec les communautés forestières, les petites et moyennes entreprises (PME) et les grandes entreprises) impliqués dans la valeur ajoutée des produits forestiers ligneux et non ligneux, y compris dans la commercialisation et l'utilisation de ces produits.

3.2 Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques de cette étude sont :

- (i) Identifier les acteurs ainsi que leurs rôles, en particulier le genre, dans les différentes filières forestières porteuses ;
- (ii) Évaluer les différentes espèces ligneuses génératrices des produits forestiers ligneux et non ligneux ;
- (iii) Évaluer la contribution et les opportunités socioéconomiques sur toute la chaîne de valeur des produits forestiers ligneux et non ligneux ;
- (iv) Identifier les facteurs limitants versus incitants la participation du genre dans le secteur forestier ;
- (v) Évaluer les politiques et les stratégies favorisant ou limitant l'accès du privé dans le développement des produits forestiers
- (vi) Évaluer la tendance productive des différents produits forestiers ligneux et non ligneux ;
- (vii) Évaluer la contribution des activités du secteur privé forestier dans l'amélioration des moyens d'existence des populations locales et de l'économie nationale;
- (viii) Formuler des propositions pour un Partenariat Public Privé solide et durable dans le secteur forestier.

4. APPROCHE METHODOLOGIQUE

4.1 Réunion de cadrage

Une rencontre de cadrage a eu lieu avec le consultant principal afin de s'accorder sur :

- l'amélioration de la compréhension des termes de références,
- des précisions sur certains aspects de la méthodologie et sur les interlocuteurs, public-cibles à rencontrer,
- le calendrier de la mission,
- toutes les informations de nature à améliorer la compréhension de la consultante sur les termes de référence de la mission et sur le canevas de rédaction du rapport.

4.2 Revue documentaire

La recherche documentaire a permis d'obtenir le maximum d'informations autour du thème d'étude. Elle a été réalisée auprès des structures œuvrant dans la gestion des ressources forestières et fauniques telles que le Ministère de l'Environnement, du Changement Climatique et de l'économie Verte (MECCEV) à travers la Direction des Forêts (DIFOR), la Direction Générale des Forêts et de la Faune (DGFF) ; la Direction Générale de la Coopération, la Direction Générale de l'Économie Verte et des Changements climatiques (DGEVCC ex APFNL), le Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CNRST), l'Institut National de la Statistique et de la Démographie, la FAO.

Les ONG ou Associations comme l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), le Centre International pour la Recherche en Foresterie (CIFOR), Association Faune et Développement au Burkina (AFAUDEB) et dans les bibliothèques comme celles de l'Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement (2iE) et de l'Université de Ouagadougou.

4.3 Collectes des données

Les données ont été recueillies à l'aide d'un guide administré aux différentes personnes rencontrées. Des entretiens individuels et de groupe ont été menés auprès des deux sexes appartenant à toutes les catégories d'âge. Les enquêtes se sont essentiellement basées sur les ressources forestières ligneuses et non ligneuses, les filières porteuses et les acteurs affiliés, les liens entre les différents acteurs, la contribution socioéconomique des différentes filières, le niveau et les facteurs limitant la participation des femmes dans les chaînes de valeurs des différentes filières et les propositions de développement d'un partenariat public - privé en matière de foresterie.

4.4 Traitement des données

Les données collectées par le biais des fiches d'enquête ont été traitées et analysées manuellement saisies et présentées ensuite dans des tableaux.

5. RESULTATS

5.1 Typologie des acteurs des différentes filières forestières et organisation de la production.

5.1.1. Typologie des filières forestières

5.1.1.1. Filière bois-énergie

Le bois, utilisé sous forme brute ou sous forme de charbon, demeure la principale source d'énergie la plus accessible dans le pays, utilisée par près de 90% de la population. Selon une étude réalisée en 2001 par le Ministère de l'Énergie et des Mines, le bois couvre 84% des besoins énergétiques du Burkina Faso. Les formations forestières naturelles constituent la base productrice du bois-énergie.

Les données de l'inventaire forestier de 1983 avaient permis de distinguer trois (3) catégories de provinces selon les disponibilités de bois de feu, à savoir, les provinces fortement déficitaires, les provinces moyennement déficitaires et celles excédentaires. En dehors de ces données, il n'existe pas d'étude récente donnant un bilan entre l'offre et la demande en bois de feu des formations forestières. Vingt-trois (23) provinces, soit plus de 51% des provinces que compte le Burkina Faso sont déficitaires en bois de feu et ne peuvent donc pas satisfaire les besoins des populations en combustibles ligneux. Trois (3) provinces sur les 45 sont en équilibre, les 19 provinces restantes (42,2%) sont considérées excédentaires en bois de feu.

5.1.1.2. Bois de service

Les bois de service dans le cadre de cette étude sont classés en piquets, perches et poteaux. Il s'agit du bois destiné à la construction des hangars (poteaux, traverses), des toits de maisons, de clôtures à usages divers (protection de cultures, pâturages, habitations, etc.). Le bois de service est aussi utilisé comme support pour couler le béton dans les constructions modernes en hauteur.

5.1.1.3. Bois d'œuvre

Le Burkina Faso n'est pas un grand producteur de bois d'œuvre du fait que les disponibilités en espèces d'arbres exploitables, tant en quantité qu'en qualité à même d'encourager le développement de grandes unités industrielles, sont limitées. Le pays compte seulement deux petites scieries installées respectivement en 1965 (Entreprise Industrielle de Bois du Faso – Faso Yiiri) et en 1984 (Scierie Coulibaly) dans la province de la Comoé à Banfora. Les espèces les plus exploitées sont *Khaya senegalensis* (caïlcédrat), *Azelia africana* (lingué), *Pterocarpus erinaceus*, *Diospyros mespiliformis*, *Daniellia oliveri*, *Isobertia doka*, *Anogeissus leiocarpa*, *Milicia excelsa* (Iroko) pour un diamètre exploitable de 50 cm au moins.

5.1.1.4. Filières des produits forestiers non ligneux d'origine végétale

Il n'existe pas encore un consensus universel sur le concept des produits forestiers non

ligneux (PFNL). La définition adoptée par la FAO et ses partenaires en 1991 est celle actuellement utilisée au Burkina. Celle-ci indique que les PFNL désignent « *tous biens d'origine biologique autre que le bois et la faune à l'exception des insectes, dérivés des forêts, des autres terres boisées et des arbres hors forêts, notamment des végétaux spontanés, domestiqués, et ceux destinés au reboisement* ». Plusieurs états des lieux faits par le PNGT2 (2006), le SP/CONEDD (2008) et l'Agence de Promotion des Produits Forestiers non Ligneux (APFNL) en 2008 concourent à indiquer que 70% du territoire national du Burkina Faso, soit environ 19 048 352 ha, renferme une grande diversité de PFNL. On y dénombre: 52 espèces ligneuses pourvoyeuses de fruits et graines comestibles, 16 espèces ligneuses pourvoyeuses de feuilles comestibles, 13 espèces ligneuses pourvoyeuses de gommes et résines, 2 espèces ligneuses pourvoyeuses de sève et latex, 6 espèces ligneuses pourvoyeuses de tubercules, de rhizomes et de racines à usages divers, 24 espèces ligneuses pourvoyeuses d'écorces et tiges à usage divers, 21 espèces de champignons comestibles, 7 espèces de paille, 76 espèces ligneuses pourvoyeuses de fourrage ligneux, plus d'une centaine d'espèces dont les fleurs sont butinées par les abeilles pour la production du miel, 2 espèces d'insectes comestibles et, au titre des PFNL médicaux, 527 plantes médicinales dans le plateau central du pays. Depuis les temps ancestraux, les PFNL sont d'usages courants dans nos contrées comme : (i) sources de compléments alimentaires diversifiés variant selon la période d'abondance tels que les feuilles de baobab (*Adansonia digitata*), les fruits et vers (chenilles) du karité (*Vitellaria paradoxa*), les fleurs du kapokier (*Bombax costatum*) ; (ii) sources de médicaments et de produits de maintien de la santé humaine et animale tels que les feuilles de Néré (*Parkia biglobosa*), les écorces du caïlcédrat (*Khaya senegalensis*), les fruits du tamarinier (*Tamarindus indica*) ; (iii) sources de fourrage pour les animaux.

Sur le plan nutritionnel, les PFNL utilisés dans l'alimentation humaine sont des apports en vitamine A1, B1, B2, C, PP, en protéines et des sources de fer (*Adansonia digitata*), de calcium, de phosphore pour l'organisme. En plus d'être des produits nutritionnels prisés, les PFNL représentent au Burkina Faso, un intérêt économique important surtout pour les femmes.

Il y a plusieurs approches de classification des PFNL. Dans le cadre de cette étude, nous retiendrons celle de Chandra Sekehran (1995, in FAO 2001) qui a établi un Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (Système harmonisé ou SH) en se basant sur une classification des PFNL selon les principaux systèmes de classification internationale, notamment la classification type du commerce international et la classification provisoire des principaux produits. Ainsi, les types de PFNL ont été distingués comme suit :

- les PFNL comestibles encore appelés PFNL alimentaires, utilisés comme nourriture et boisson (feuilles, fleurs, fruits, racines, écorces, champignons, etc.) ;
- les PFNL fourragers, utilisés comme aliments pour les animaux ou les abeilles ;
- les PFNL médicaux, utilisés dans la phytothérapie et/ou par les compagnies pharmaceutiques ;
- les PFNL insecticides et fongicides (feuilles, fleurs, fruits, racines, écorces, etc.) ;

- les PFNL cosmétiques et de parfumeries, utilisées spécifiquement comme parfums, comme produits fournissant de l'huile essentielle (volatile) et autres produits utilisés dans les cosmétiques ;
- les PFNL colorants et tannins, qui sont des matières végétales (écorce et feuille surtout) donnant des tannins et d'autres parties de la plante (feuilles et les fruits surtout) utilisées comme colorants ;
- les PFNL artisanaux, qui sont utilisés comme ustensiles, produits artisanaux et matériaux de construction (la chaume, le bambou, l'osier, les fibres, etc.) ;
- les PFNL ornementaux, qui sont des plantes complètes (exemples : les orchidées) et parties de plantes (exemples : pots de fleurs faits en racines) utilisés en ornementation ;
- les exsudats, qui sont produits par les plantes sous forme d'exsudats comme la gomme (hydrosoluble), les résines (hydro-insoluble) et le latex (jus laiteux ou clair non fermenté) ;
- les insectes comestibles, notamment les criquets et les chenilles.

5.1.1.5. Filières des PFNL d'origine animale

La Loi N°003-2011/AN du 05 Avril 2011 portant Code forestier du Burkina Faso, expose les différentes aires de protection faunique instituées sur le territoire national (article 79) et donne une définition de chacune d'entre elles ainsi qu'il suit :

1) Les parcs nationaux : « *Un parc national est une partie du territoire national classée au nom de l'État en vue de la conservation de la flore, de la faune, des eaux, des sols, des paysages ou des formations géologiques ayant une valeur scientifique ou esthétique* » (Article 87 du Code forestier). Les activités telles que le pâturage, le défrichement, le dépôt des déchets, les activités polluantes, la chasse, l'exploitation agricole, forestière ou minière sont interdites. Par contre la pêche peut être autorisée par les plans d'aménagement.

2) Les réserves de faune : ce sont des « *aires classées au nom de l'État pour la conservation et la propagation de la vie sauvage et l'aménagement de leur habitat* ». Elles relèvent du domaine forestier classé. Les réserves de faunes à statut national peuvent être totales ou partielles. « *Les réserves totales de faune sont établies pour la protection de toutes les espèces de faune ; les activités de chasse y sont interdites.* » (Article 93 du Code forestier).

Les réserves de la biosphère : « *Une réserve de la biosphère est une réserve nationale déclarée comme bien du patrimoine mondial en raison de ses spécificités biologiques, écologiques, culturelles ou historiques* » (Article 83 du Code forestier).

Les sanctuaires : « *Un sanctuaire est une aire affectée à la protection de communautés végétales ou animales ou de sites caractéristiques particulièrement menacés* » (Article 84 du Code forestier).

Les refuges locaux : « *Les refuges locaux sont des aires protégées, classées au nom des collectivités territoriales décentralisées et réservées par elles en vue de valoriser la reproduction, la propagation et l'exploitation d'espèces fauniques sur leur territoire, ainsi que la conservation des habitats nécessaires à la survie de ces espèces.* » (Article 99 du Code forestier).

Les zones villageoises d'intérêt cynégétique (ZOVIC) : « Une zone villageoise d'intérêt cynégétique est une partie du terroir d'une communauté de base affectée par elle à l'exploitation des ressources cynégétiques » (Article 103 du Code forestier).

Au Burkina Faso, il n'y a pas de statut particulier reconnaissant les aires protégées communautaires. Cependant, ce mode de gouvernance est reconnu par l'État et les aires protégées peuvent être gérées par des communautés ayant obtenu une concession pour la gestion.

- 3) Les ranchs de gibier:** A côté de ces aires protégées, existe un autre type de protection, dont le régime juridique reste flou : les ranchs de gibier. « le ranching est l'activité de production et d'exploitation extensive de la faune, consistant en la réalisation d'aménagements spéciaux destinés à favoriser le développement des animaux sauvages. » (Article 149 du Code forestier).

5.1.2. Organisation des filières forestières

5.1.2.1 Filières bois-énergie

Au Burkina Faso, la commercialisation du bois de feu et du charbon de bois est régie par la loi N°003-2011/AN du 05 Avril 2011 portant Code Forestier et ses textes d'application. Avant d'analyser la contribution de la filière bois de feu à l'économie nationale et à la lutte contre la pauvreté (emplois et revenus), il convient dans un premier temps, de présenter les acteurs. Ces acteurs sont constitués de plusieurs catégories énumérées dans les paragraphes ci-après.

5.1.2.1.1. L'État

L'État, à travers les structures décentralisées du Ministère en charge de l'Environnement est le garant institutionnel de la préservation et de l'organisation de l'exploitation des ressources forestières. En ce qui concerne particulièrement les questions d'exploitation du bois de feu, le Ministère de l'environnement, en étroite collaboration avec les ministères chargés respectivement des finances et du commerce, fixe les quotas en fonction des possibilités. D'autres critères dont la préservation pérenne de la ressource mère renouvelable, la création d'emplois, les taxes et les redevances d'exploitation du bois et du charbon de bois, sont aussi définis. Il s'agit notamment des permis de coupe, de circulation et de dépôt de bois et charbon de bois.

5.1.2.1.2. Les producteurs de bois

Cette catégorie d'acteurs est constituée de bûcherons et de charbonniers qui exploitent le bois dans les forêts aménagées par le service forestier, ou dans celles non aménagées pour le revendre aux commerçants grossistes transporteurs. Dans les forêts aménagées, les acteurs sont organisés en Groupements de Gestion Forestière (GGF) comprenant des hommes et des femmes. Dans la même province ou région, les GGF forment une Union (UGGF). L'ensemble des UGGF du pays constitue une fédération.

5.1.2.1.3. Les grossistes-transporteurs de bois de feu

Les grossistes-transporteurs sont constitués de camionneurs, de charretiers et de cyclistes qui achètent le bois et/ou le charbon de bois auprès des débiteurs sur les chantiers de coupe (zones aménagées ou zones non aménagées) pour les revendre aux détaillants ou directement aux consommateurs. Il est à noter cependant, que certains grossistes-transporteurs de la filière bois-énergie sont à la fois, bûcherons, grossistes-transporteurs et commerçants détaillants. Ils sont organisés en associations.

5.1.2.1.4. Les commerçants détaillants de bois de feu

Les acteurs détaillants sont les commerçants qui achètent le bois ou le charbon de bois auprès des grossistes-transporteurs pour les mettre à la disposition des consommateurs. Ils sont en général plus nombreux.

5.1.2.1.5. Les débiteurs de bois à domicile

A ces acteurs de bois de feu et de charbon de bois, il faut ajouter une cinquième catégorie d'acteurs, constituée de débiteurs professionnels du bois à domicile. Le bois de feu livré aux commerçants détaillants et aux consommateurs est souvent d'un diamètre tel qu'il ne peut pas être utilisé sans être coupé en petits morceaux. Le commerçant détaillant ou le consommateur est alors contraint de faire appel à des fendeurs professionnels de bois. Cela occasionne des dépenses supplémentaires pour le commerçant détaillant ou le consommateur de bois mais constitue en même temps une source de revenus monétaires pour ces débiteurs. Il faut retenir qu'il n'existe pas de dispositions légales ou réglementaires permettant à l'État de faire payer des taxes aux débiteurs à domicile.

5.1.2.1.6. Les consommateurs

Les consommateurs sont la raison d'être de l'activité de production du bois de feu. Deux grandes catégories se dégagent : les consommateurs ménagers (familles, cantines scolaires, cantines de l'armée) et les consommateurs professionnels. Si les premiers, par la consommation, satisfont des besoins divers (culinaires, confort, santé, etc.), les seconds (les professionnels) se procurent des revenus nécessaires à leur existence à partir de l'utilisation du bois. C'est en effet grâce au bois de feu que certaines activités professionnelles sont rendues possibles : la restauration populaire (restaurants de rue, grilleurs de viandes, de poisson, les boulangers de campagne, les forgerons, les fondeurs de bronze et l'industrie dolotière).

5.1.2.2 Filières des PFNL d'origine végétale

Les filières de PFNL sont très peu structurées à l'exception de quelques-unes, (cas des filières du karité, des plantes médicinales, de la gomme arabique, du miel). Il existe cependant une multitude d'organisations aux domaines d'intervention diversifiés et certains acteurs de PFNL qui sont souvent affiliés à d'autres acteurs relevant d'autres secteurs ou domaines (dans le cadre d'organisations faïtières). Parmi ces organisations, on peut citer : le Comité des Oléagineux du Burkina, la Fédération des Industries Agro-alimentaires du Burkina, la Confédération Paysanne du Faso, la Fédération Nationale des Organisations Paysannes, la Fédération des Professionnels Agricoles du Burkina, la Fédération Nationale

des Femmes Rurales du Burkina, la Fédération des Groupements Naam, l'Association des Transformateurs de céréales du Burkina, le Réseau des Transformatrices du Burkina, l'Association des Femmes Chefs d'entreprises, etc.

Les filières de promotion et de la valorisation des PFNL sont animées par plusieurs acteurs. Certaines des organisations sont réglementées par la loi n°014/99/AN portant réglementation des sociétés coopératives et groupements au Burkina Faso, d'autres par la loi n°10/92/ADP portant liberté d'association. Parmi les acteurs qui les animent, on distingue : les acteurs directs et les acteurs indirects. Les plus importants sont les producteurs, les transformateurs, les commerçants et les structures d'accompagnement (transporteurs, services techniques, ONG/Associations, projets/programmes de développement, etc.).

5.1.2.2.1 Les acteurs directs

Les PFNL procurent plus de 50% des revenus aux acteurs directs dans la région des Cascades (APFNL, 2010). La disparition de l'activité pourrait constituer une menace réelle pour le maintien de leurs moyens d'existence. La typologie des acteurs directs est complexe. On distingue généralement les trois catégories suivantes : les producteurs/collecteurs/cueilleurs, les transformateurs et les commerçants.

Les producteurs / collecteurs

Les producteurs résident dans les zones rurales ou péri urbaines et s'investissent dans la collecte des produits bruts. On rencontre essentiellement des femmes dont l'activité permet de couvrir les besoins de la consommation familiale. On retrouve aussi dans le maillon, des enfants, des hommes (ceux-ci se contentent généralement de la collecte dans leurs champs), des éleveurs et des sylviculteurs.

Les transformateurs

L'activité de transformation de PFNL consiste généralement en :

- la transformation agroalimentaire : fabrication de jus, de vin, de la confiture, des gâteaux, fabrication de soubala, production du miel, conditionnement des noix de cajou, etc. ;
- l'extraction d'huile végétale et la fabrication de produits cosmétiques : huilerie et savonnerie de karité, de Balanites, de neem, de baobab, etc. ;
- la phytothérapie.

Les commerçants

Les commerçants sont, après les producteurs, le groupe le plus important et se répartissent dans les différents produits. Ils commercialisent pour la plupart des cas, aussi bien les céréales que les PFNL. Leur activité est liée à la saisonnalité des PFNL. Ils peuvent être répartis en trois catégories, à savoir les collecteurs, les grossistes/exportateurs et les détaillants.

5.1.2.2.2. Les acteurs indirects

Il s'agit des structures étatiques, des collectivités territoriales, des projets et programmes de développement, des institutions de recherche, des institutions internationales, des ONG, des institutions de crédits ainsi que des organisations professionnelles et interprofessionnelles, qui accompagnent techniquement et/ou financièrement les acteurs directs.

5.2 Place de la femme dans les différentes petites et moyennes entreprises (PMEs) des filières du secteur forestier au Burkina

Les femmes ont un rôle important à jouer dans la préservation de l'environnement et la gestion durable des ressources forestières, rôle cependant peu visible. De prime abord, le constat qui est fait est que celles-ci déterminent en grande partie les tendances de consommation et jouent un rôle fondamental dans l'adoption de modes de consommation. En effet, la responsabilité principale de subvenir aux besoins du foyer détermine cette situation.

Le Burkina Faso est un pays à vocation agropastorale orientée en grande partie vers l'exploitation des ressources forestières jugée généralement abusive par les uns et même anarchique par d'autres. Pour les populations rurales, les forêts dans leurs composantes diverses jouent un rôle particulièrement important dans la satisfaction de leurs besoins alimentaires, énergétiques et médicaux quotidiens. Les forêts produisent également les matières indispensables pour la pratique de l'élevage et des activités génératrices de revenus (AGR) (fourrage pour les animaux, fruits et racines pour la consommation humaine). Ces ressources sont exploitées en partie par la communauté, et particulièrement par les femmes et les jeunes qui fournissent les familles en bois de chauffe et autres produits forestiers. Les femmes utilisent aussi les sous-produits de la forêt tels que les feuilles, les herbes et les écorces pour leur propre consommation ou pour réaliser des AGR.

Cependant, l'exploitation des ressources forestières par les populations qui apparaît comme un fait naturel, n'avait pas intégré la dimension du genre dans le processus. C'est avec l'adoption de la Loi n°004 fixant les conditions de gestion des ressources forestières, précisément le volet « *foresterie villageoise communautaire ou rurale* », qu'un intérêt particulier a été porté sur les rôles et responsabilités de la femme et surtout de sa contribution à la gestion de la foresterie en tant qu'épouse et mère dans les années 1995.

Un autre constat est la faible participation des femmes dans les programmes de reboisement, dans les activités de régénération et de plantation des arbres généralement organisées et exécutées avec l'appui technique des agents forestiers qui étaient uniquement des hommes. En analysant la participation des femmes, on peut dire que le faible niveau de participation des femmes dans la gestion des ressources forestières peut être attribué à plusieurs facteurs dont :

- les pesanteurs socioculturelles liées à certaines coutumes et à des traditions demeurent

- l'un des obstacles majeurs;
- les questions liées à la méconnaissance de la plupart des femmes en ce qui concerne leurs droits d'utilisation de la terre ne sont pas analysées pour lever les contraintes principales,
 - les limites socioculturelles de la mobilité féminine et les difficultés des femmes à communiquer avec les techniciens ou conseillers masculins constituent de nos jours des obstacles non négligeables,
 - l'analphabétisme des femmes et un faible degré de scolarisation des filles ;
 - l'incapacité ou le manque d'intérêt du personnel de l'encadrement technique à s'adresser directement aux femmes et la faible connaissance par ce personnel des pratiques d'utilisation féminine des ressources naturelles ne permettent pas de connaître, comprendre et prendre en charge les besoins de celles-ci.

Dans les activités d'aménagement forestier, il est constaté que la participation des femmes est relativement faible comparativement à celle des hommes. Les chiffres parlent de 25% en moyenne de représentativité des femmes dans l'ensemble des effectifs des GGF de la région de Ouagadougou et 47% de la région de Bobo-Dioulasso (Les professionnels de bois au Burkina Faso, Comité permanent Inter états de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel, avril 2007).

5.3 Analyse de l'organisation technique et commerciale des productions forestières au Burkina

Les productions forestières qui font l'objet de commercialisation au Burkina Faso sont regroupées sous les vocables des « filières des produits forestiers ligneux », « filières des produits forestiers non ligneux » et « filières fauniques ». Ce commerce est effectué de façon informelle ou formelle à travers de petites et moyennes entreprises. Certaines de ces filières sont bien organisées et ont fait l'objet de plusieurs études, alors que plusieurs autres n'ont reçu aucune attention particulière.

5.3.1. Analyse technique et commerciale de la production forestière primaire

Les paragraphes qui suivent, présentent en revue l'organisation technique des principales productions forestières ligneuses et non ligneuses.

5.3.1.1 Filière bois-énergie et charbon de bois

Dans les zones aménagées, où l'exploitation du bois et du charbon de bois est mieux suivie et mieux contrôlée, des mesures incitatives sont prises sur le prix du bois, pour garantir la durabilité de la ressource bois d'une part, et pour améliorer les conditions de vie des populations impliquées dans la gestion de ces zones d'autre part. À titre illustratif, en 2006, l'exploitation en bois énergie de dix forêts aménagées portait sur 148 340 stères pour des recettes totales de 325 109 000 FCFA (DF, 2007).

Dans les forêts non aménagées, le suivi et le contrôle de l'exploitation du bois et du charbon de bois sont assez difficiles dans la mesure où il n'existe pas d'organisation de producteurs (bûcherons) et où la présence du service forestier fait souvent défaut. De ce fait, il est assez difficile de disposer de statistiques sur le bois de feu et le charbon de bois produits. En plus, les commerçants exploitent frauduleusement le bois dans ces forêts non aménagées (exploitation sans permis, coupes abusives, coupe de certaines espèces d'arbres protégées à l'état vert). Il faut le rappeler, les forêts aménagées fournissent 6% des besoins nationaux en bois-énergie, ce qui revient à dire que les 94% des besoins nationaux proviennent des forêts non aménagées. Ces pratiques déloyales constituent donc un manque financier à gagner de la part de l'État, mais profitent surtout aux exploitants fraudeurs qui achètent le bois aux bûcherons à des prix négociés. Il y a également un manque à gagner en termes de reconstitution du capital productif de ces forêts.

5.3.1.2 Filières des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL)

***Vitellaria paradoxa* C. F. Gaertn.**

Le karité ou *Vitellaria paradoxa*, est une espèce de la zone soudano sahélienne légalement protégée au Burkina Faso, au regard de sa valeur économique considérable pour le pays. Outre la pulpe charnue (le fruit) du karité consommé à l'état naturel pendant près de deux mois dans l'année (juin et juillet notamment) ou sous la forme de confiture (pratique peu développée), les amandes de karité produisent du beurre végétal, produit consommé directement, utilisé dans les préparations alimentaires ou pour la fabrication de produits médicamenteux, cosmétiques ou détergents (savon, pommades variées). Les amandes de karité ont une teneur en matière grasse de l'ordre de 55%.

La collecte des amandes de karité s'effectue en saison pluvieuse (juin à août) et la pleine commercialisation s'observe de décembre à février. La production dans la Boucle du Mouhoun est le fait des femmes qui font le ramassage des fruits qu'elles décortiquent par la suite pour mettre les amandes sur le marché. En année difficile, certaines femmes vendent précocement les amandes de karité pour s'acheter des vivres. Elles s'organisent en associations (Solenzo et Tansila) pour la transformation des amandes en beurre destinée à la fabrication de savon pour le marché local. De nombreuses femmes des campagnes s'adonnent à la collecte des noix de karité à des buts lucratifs. En 1994, l'étude sur la filière karité avait déjà estimé à 4 millions, le nombre de femmes Burkinabè impliquées dans la collecte de ce produit.

***Parkia biglobosa* (Jacq.) Benth.**

Le néré (*Parkia biglobosa*) est une espèce forestière qui pousse dans la zone soudano-sahélienne. Elle est protégée au Burkina Faso à cause de sa grande valeur alimentaire et commerciale. Le fruit est une gousse qui contient une pulpe sucrée consommée à l'état pur. Les graines sont également riches en saccharose, en protéines et en lipides (FAO, 1987 : contribution du secteur forestier). Celles-ci constituent la matière première principale pour la préparation du soumbala, ingrédient de grande valeur nutritive, couramment utilisé dans les recettes culinaires au Burkina Faso. La fabrication du soumbala se fait de manière artisanale. Elle est surtout l'œuvre des femmes rurales et du secteur informel urbain. Le soumbala est

conditionné et vendu sous forme de poudre ou de graines agglomérées. Produit recherché en outre pour ses vertus curatives (contre l'hypertension), le soumbala fait l'objet de transaction sur les marchés africains. Les transactions financières sur le soumbala sont, à n'en pas douter importantes, même si les données pour le prouver sont inexistantes. Un indicateur de l'importance de ce produit pourrait être sa présence permanente toute l'année et en toute saison, sur les marchés au Burkina Faso.

***Tamarindus indica* L.**

Les gousses du tamarinier (*Tamarindus indica*) sont utilisées pour la fabrication de jus et pour la préparation de certains aliments comme la pâte de mil ou de maïs (tô). Les gousses et les feuilles séchées sont commercialisées sur la place des marchés locaux par les commerçants du secteur informel, ce qui rend difficile la collecte des informations sur les quantités vendues et sur la valeur monétaire du produit. On sait tout au plus que certains commerçants en font leurs affaires privilégiées. Le tas de gousses de tamarin est vendu à 25 FCFA le kilogramme (MECV, 2004) à Gonsé. Le prix peut varier selon la période de l'année et selon les marchés. Le tamarin est entré dans l'industrie alimentaire du Burkina Faso et dans le circuit d'exportation des produits forestiers non ligneux. Ainsi de 1992 à 2003, le Burkina Faso a exporté du tamarin d'une valeur totale de 38.475.120 FCFA (DG de la Douane, 2003), soit une moyenne de 3.206.260 FCFA par an à l'exportation.

***Acacia macrostachya* Reichenb. ex DC.**

L'espèce *Acacia macrostachya* (kari en langue mooré) prend de plus en plus de l'importance économique du fait de l'utilisation croissante de ses graines en milieu urbain pour la préparation de repas de fêtes. Certaines restauratrices s'adonnent à la préparation et à la vente de repas à base de graines d'*Acacia macrostachya*. Les graines préparées ressemblent aux lentilles. Ce mets est bien apprécié lors des manifestations sociales tels que les mariages, les baptêmes, les funérailles, etc. Les graines sèches non préparées se vendent à 600 FCFA l'assiette (de 2,5 kg), voire plus à Ouagadougou selon les périodes de l'année.

***Sclerocarya birrea* (A.Rich.) Hochst**

Le noisetier sauvage ou *Sclerocarya birrea* produit des fruits charnus qui, une fois mûrs (juin-juillet) ressemblent à des prunes. Des fruits, on extrait du jus naturel sucré, consommé dans les familles mais également vendu en quantités limitées dans les marchés locaux. Les graines extraites des noix sont également vendues pour la consommation. On extrait aussi de l'huile consommable à partir de la graine de *Sclerocarya birrea*. Les fruits mûrs se vendent à 25 FCFA le kilogramme (MECV, 2004).

***Borassus flabellifer* var. *aethiopum* (Mart.) Warb.**

Le rônier (*Borassus flabellifer*) est une espèce forestière qui pousse naturellement et qui est aujourd'hui plantée dans la région de Banfora. L'arbre tout entier est d'une grande valeur économique. Outre le bois utilisé dans la construction (le bois est un produit ligneux), les bourgeons, les feuilles, les fruits et la sève sont diversement utilisés dans l'alimentation, l'artisanat et la pharmacopée. La sève ou «*bangui*» en langue nationale dioula, a une grande valeur nutritive du fait de sa richesse notamment en sucres, en vitamines C et B1. La sève

est commercialisée et consommée sous forme de boisson par les populations. Les feuilles sont utilisées pour la confection d'objets à usage domestique (paniers, vans, de nattes, de volières) et de décoration et pour les constructions de maisons et de hangars. Une étude réalisée par le « Réseau International Arbres Tropicaux » en janvier 2002 a permis d'apprécier la contribution du rônier dans la santé économique des populations.

***Ziziphus mauritiana* Lam.**

La pulpe des graines de *Ziziphus mauritiana* ou «mougna» en langue nationale mooré est consommée surtout par les enfants. Les graines sont vendues dans les marchés locaux. Le greffage de cette espèce a permis de produire des graines avec une plus grande quantité de pulpe par rapport aux pieds non greffés, ce qui est encourageant sur le plan de la valorisation de l'espèce. Le kilogramme de la pulpe (farine) se vend autour de 300 FCFA dans la région de Ouagadougou (MECV, 2004).

***Acacia senegal* (L.) Willd.**

Au Burkina Faso, le gommier ou *Acacia Sénégal* est une espèce locale qui pousse naturellement un peu partout. Le gommier produit de la gomme consommable, communément appelée gomme arabique. La gomme est récoltée traditionnellement et vendue dans les marchés locaux. Depuis 1996, la production et la commercialisation de la gomme ont connu un début d'organisation. Le projet gomme arabique, géré par le ministère en charge des ressources forestières, est la consécration de l'intérêt porté par les autorités à la production de la gomme arabique. Cet intérêt national autour de la gomme a donné naissance à la filière nationale de production et de commercialisation de gomme arabique au Burkina Faso.

Semences forestières

Au Burkina Faso, le Centre National de Semences Forestières (CNSF), structure de recherche forestière du Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique (MEEVCC), joue un grand rôle dans l'approvisionnement des semences de bonne qualité pour la reproduction des plants en pépinières destinés au reboisement. Le CNSF est à cet effet, un grand employeur de personnel pour la production des semences forestières. Le CNSF produit annuellement 3 500 kg de semences graines dont 500 kg sont vendus à l'extérieur auprès des autres centres de semences forestières et des instituts de recherche notamment. Près de 2000 kg de semences sont vendues sur le territoire national.

Miel

Le miel est un produit dérivé de la forêt. Il possède une grande valeur commerciale pour ses vertus nutritives et médicinales. Le nectar des fleurs de nombreuses espèces dites mellifères est utilisé par les abeilles pour la fabrication du miel. Dans la tradition, la production de miel était surtout faite pour la consommation familiale, une part négligeable était seulement vendue. De nos jours, l'apiculture occupe une place de choix dans les activités génératrices de revenus au Burkina Faso. La production de miel est organisée et modernisée. Le caractère porteur de l'activité suscite l'intérêt de projets qui interviennent dans l'appui à la formation, la fabrication et la pose des ruches – ruches kényanes - (certaines ruches sont importées), ainsi que dans l'appui à la récolte et la commercialisation du miel. Cette pratique permet de

produire du miel de meilleure qualité et en grande quantité pour la commercialisation. Durant la période de 2011 à 2015, la production de miel a été estimée à 500 tonnes en moyenne pour un revenu annuel moyen de 1,5 milliards de FCFA. Cette production a grimpée en 2018 pour atteindre plus de 1000 tonnes pour un revenu de plus de 2,6 milliards de FCFA.

5.3.2. Analyse technique et commerciale de la production forestière secondaire

Le Burkina Faso n'est pas un grand producteur de bois d'œuvre du fait que les disponibilités en espèces d'arbres exploitables tant en quantité qu'en qualité à même d'encourager le développement de grandes unités industrielles, sont limitées. Le pays compte seulement deux petites scieries installées respectivement en 1965 (Entreprise Industrielle de Bois du Faso – Faso Yiiri) et en 1984 (Scierie Coulibaly) dans la province de la Comoé à Banfora. Les espèces les plus exploitées sont *Khaya senegalensis* (caïlcédrat), *Azelia africana* (lingué), *Pterocarpus erinaceus*, *Diospyros mespiliformis*, *Daniellia oliveri*, *Isobertinia doka*, *Anogeissus leiocarpus*, *Milicia excelsa* (Iroko) pour un diamètre exploitable de 50 cm au moins. L'analyse porte sur les PFNL et le bois de service.

5.3.2.1. Analyse technique et commerciale des filières de transformation des PFNL

L'activité de transformation des PFNL consiste généralement en :

- la transformation agro-alimentaire : fabrication de jus, de vin, de la confiture, des gâteaux, fabrication de soumbala, production du miel, etc. ;
- l'extraction d'huile végétale et la fabrication de produits cosmétiques : huilerie et savonnerie de karité, de Balanites, de neem, de baobab, etc. ;
- la phytothérapie.

Les PFNL connaissent un faible niveau de transformation bien qu'il se développe de plus en plus des unités de transformation tenues par des associations, des groupements ou des entreprises individuelles. Les femmes sont les plus grandes animatrices de ce maillon (transformation). Elles sont pour la plupart organisées en groupements ou associations contrairement aux producteurs/cueilleurs. Ces acteurs sont installés aussi bien dans les zones rurales que dans les centres urbains. Ils sont répartis en deux groupes de transformateurs, à savoir : les transformateurs utilisant des moyens artisanaux et ceux utilisant des moyens semi-industriels. Le personnel de ces PME varie de 1 (le promoteur lui-même) à 450 personnes dont une majorité de temporaires. Le personnel est le plus souvent rémunéré au rendement. Les catégories de transformateurs suivants sont identifiées :

- Les transformateurs utilisant des moyens artisanaux. Les acteurs de cette catégorie emploient un personnel dont le nombre est en moyenne de 9 personnes (entre 1 - le promoteur lui-même - et 30). Une grande partie de ce personnel est rémunérée à la tâche, bien que certaines de ces entreprises individuelles utilisent des permanents.
- Les transformateurs utilisant des moyens semi-industriels. Ils résident pour la plupart, dans les grandes villes (Ouagadougou, Fada N'Gourma, Banfora, Bobo-Dioulasso et Ouahigouya) mais aussi dans certaines localités rurales, telle que Bérégaougou. Ils

peuvent s'intéresser à un ou plusieurs produits selon leur niveau de développement. L'activité de transformation des PFNL constitue leur principale activité.

Les zones rurales du pays restent les lieux d'approvisionnement privilégiés pour ces promoteurs. Toutefois, quelques-uns ont recours aux PFNL d'autres pays, pour la réalisation de certaines compositions de leur produit¹.

Tout comme pour la production, les acteurs du maillon de la transformation sont insuffisamment organisés. Exceptée la filière karité, la concertation entre acteurs de la transformation est encore faible dans la quasi-totalité des autres filières.

5.3.2.2. Analyse technique et commerciale des filières bois de service

Pour la présente étude, l'intérêt est porté sur le bois de service produit au niveau national, provenant des forêts naturelles et des périmètres reboisés. L'approvisionnement en bois de service des villes se fait à partir des formations naturelles (zones aménagées et zones non aménagées), mais de plus en plus à partir des chantiers de reboisement tels que Gonsé et Wayen (Ouagadougou), Dagouma (Kombissiri), Dindéresso, Maro et autres plantations forestières. En milieu rural, les formations naturelles constituent la principale source d'approvisionnement en bois de service. Cependant, il est à noter que depuis les grandes sécheresses des années 70, les populations rurales sont de plus en plus contraintes de planter des arbres en vue de produire du bois de service. Les espèces les plus plantées pour les besoins de bois de service sont généralement exotiques, à savoir, *Eucalyptus camaldulensis*, *Azadirachta indica*, *Senna siamea* (auparavant *Cassia siamea*), *Tectona grandis*. Les plantations sont communautaires, individuelles ou familiales.

L'évolution de la demande en bois de service est fonction de la croissance démographique et de la capacité des populations à pouvoir s'en approvisionner (achats auprès des commerçants ou prélèvements directs dans les forêts).

5.4. Analyse socioéconomique des productions forestières au Burkina

5.4.1. Évaluation de la production et de la commercialisation du bois-énergie ces dernières années

Le bilan entre l'offre et la demande en bois-énergie par province a été établi en 2003 sur la base d'une simulation à partir des données d'inventaire forestier et de cartographie de la végétation provenant d'images LANDSAT de 1978 (FAO, 1983) et de 1987 (projet Campus, 1995). Les résultats du bilan indiquaient que 23 provinces du Faso, soit plus de 51% des provinces que compte le Burkina étaient déficitaires en bois de feu et ne pouvaient donc pas satisfaire les besoins des populations en combustibles ligneux. Trois (3) provinces sur les 45

¹C'est le cas de certains Tradipraticiens, qui utilisent le «Yohimbé» (*Pausinystalia johimbe*) provenant généralement des zones équatoriales.

étaient en équilibre. Seulement les 19 provinces restantes, soit 42,2%, étaient considérées excédentaires en bois de feu.

D'une manière générale, la consommation du bois de feu et de charbon de bois est en baisse au niveau individuelle. En effet, selon une étude du Ministère en charge des mines en 2000, la consommation moyenne de bois de feu par habitant au niveau national indique une tendance à la baisse de 1980 à 1999, passant respectivement de 1,46 kg/hab/jour à 0,91 kg/hab/jour. La tendance générale de la consommation de charbon de bois par individu est également à la baisse pour la même période, soit 0,250 kg/hab/jour en 1980 et 0,130 kg/hab/jour en 1999. Cette situation s'explique dans l'augmentation de l'utilisation du gaz butane et des foyers améliorés par les populations des quatre principales villes. Mais au regard de la croissance démographique, la consommation nationale du bois-énergie ne cesse de s'augmenter au fil des ans.

L'approvisionnement en bois de feu et charbon de bois des grands centres urbains comme Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Koudougou, se fait à partir de la production des zones aménagées et des zones non aménagées. Parmi les zones aménagées pour la production de bois de feu et du charbon de bois, on peut citer les forêts classées de Maro, de la Bougouriba et les forêts villageoises de Karangasso Vigué. Ces forêts ravitaillent principalement la ville de Bobo-Dioulasso en bois et charbon de bois. Les villes de Ouagadougou, de Réo et de Koudougou sont principalement ravitaillées en bois de feu et en charbon de bois par les chantiers aménagés de Bougnounou-Nébiel, Cassou, Nazinon, Sapouy-Biéha, Silly-Pouni-Zawara, Sud-Ouest Sissili et Tiogo. Les provinces où sont localisées ces formations forestières sont le Boukiemdé, le Sanguié, la Sissili, le Ziro et les Balé.

Dans les provinces qualifiées d'excédentaires, on note cependant une affluence de migrants agriculteurs et éleveurs à la recherche de terres fertiles pour leurs activités, ce qui constitue une menace réelle pour les forêts si des mesures adéquates ne sont pas prises à temps pour organiser ces migrants. Le développement de l'agriculture a porté un coup aux formations forestières dans les régions encore relativement boisées. En effet, outre la pollution des sols, il faut souligner la destruction massive (coupe à blanc) des zones boisées au profit de la culture de coton.

5.4.2. Évaluation du commerce et de la commercialisation des PFNL ces dernières années

Les amandes de karité, les graines de néré, le tamarin et les feuilles de baobab représentent les produits forestiers non ligneux les plus commercialisés au Burkina Faso auxquels l'étude s'est intéressée.

5.4.2.1. Les amandes de karité

Les potentialités de production annuelle d'amandes de karité sont de l'ordre de 2 926 000 tonnes de noix et de 585 000 tonnes d'amandes. La production annuelle est estimée entre

70 000 et 80 000 tonnes dont près de 30 000 tonnes sont commercialisées localement pour produire 6 000 tonnes de beurre de karité destiné à la consommation locale. Le reste de la production est exporté vers l'Europe qui procure des recettes substantielles pour le Burkina Faso. Le tableau 1 donne des indications sur l'évolution des recettes d'exportation des noix de karité de 1994 à 2003. Au cours des quatre années 2000-2003, les recettes d'exportations du karité ont été estimées à mille sept cent trente et un milliards quatre cent soixante-quinze millions (1 731 475 000 000) FCFA par an.

Tableau 1: Évolution des recettes d'exportations des noix de karité de 1994 à 2003 (x 1000 000 FCFA)

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Recettes forestières	900	370	455,9	626,4	1.577	340,6	374,9	1.175,8	3.175,9	2.199,3

Source : DG Douane, 2003

Il ressort de l'analyse du tableau ci-dessus que les exportations des noix de karité ont connu une augmentation très significative, atteignant respectivement les chiffres de plus du milliard de FCFA en 1998, 2001, 2002 et 2003. Les années 1995, 1996, 1999 et 2000 ont connu un faible taux d'exportation avec un chiffre d'affaires oscillant entre 340 et 375 millions FCFA. Le commerce des amandes de karité procure des revenus pour environ 943.424.293 FCFA pour la période 1994-2003 (Source : DG Douane, 2003). Ces valeurs représentent les déclarations d'achat faites par les commerçants à la douane (ou estimées par la douane) et ne peuvent en aucun cas être considérées comme des recettes de l'État. Il s'agit des sommes injectées par les acheteurs au niveau des ramasseurs des amandes de karité. Les taxes d'exportation calculées à partir de ces déclarations constituent la part de l'État. Pour la période 1994 à 2003, les recettes moyennes d'exportations du karité sont estimées à 1.731,475 milliards par an au Burkina Faso, ce qui représente une contribution financière importante dans le pays.

5.4.2.2. La gomme arabique

L'exploitation et la commercialisation des exsudats naturels fournissent une activité lucrative à un nombre important d'acteurs à tous les maillons de la filière gomme arabique par exemple. Des quantités énormes de gomme arabique sont produites et commercialisées au Burkina Faso.

De 1997 à 2000, les exportations de gomme arabique sont passées de 10 tonnes à 4 tonnes par an. Selon le rapport de l'étude socio-économique des filières de production et de commercialisation des PFNL dans la zone d'intervention du projet de GFI de Gonsé du Ministère en charge de l'Environnement. Le suivi de la production est défaillant malgré l'existence de la filière gomme arabique, si bien que la production annuelle réelle de gomme arabique échappe aux structures qui en ont la charge. Le Burkina Faso dispose des peuplements naturels d'acacias gommiers estimée à plus de 286 000 ha et une production brute potentielle annuelle estimée entre 1500 et 4500 tonnes (Nikiéma et al., 1997). Par

contre Kaboré (1998) estimait la production de la gomme à hauteur de 300 tonnes dont 200 tonnes ont été vendues au Mali et au Niger et 100 tonnes consommées localement dans le pays. La filière nationale a fixé le prix de la gomme à 500 FCFA le kilogramme au Burkina Faso. La vente des quantités consommées dans le pays (100 tonnes) aurait rapporté la somme de 50 000 000 FCFA.

5.4.2.3. La production et la vente des semences forestières

La filière de production et de commercialisation des semences forestières des espèces de valeur crée beaucoup d'emplois permanents et temporaires au Burkina Faso et procure également plusieurs millions de FCFA de revenus à l'État chaque année. En effet, les recettes générées annuellement par la vente au niveau locale des semences forestières sont de l'ordre de 8 millions FCFA tandis que la vente annuelle à l'extérieur s'élève à près de 30 millions FCFA, soit un chiffre d'affaires de 38 millions FCFA par an.

Le Centre National des Semences Forestières (CNSF) responsable de cette activité emploie 25 personnes contractuelles en permanence (responsables de stations de recherche, manœuvres, gardiens, etc.), sans compter les fonctionnaires payés par l'État Burkinabè. La masse salariale mensuelle moyenne de ce personnel permanent est estimée de 600 000 à 1 200 000 FCFA. Le CNSF achète aux groupements de collecteurs, des semences d'une valeur de près de trois (3) millions FCFA par an. Le CNSF emploie également mais à titre de temporaires au cours de l'année, près de 250 femmes pour piler, vanner et égrainer les semences. Dans sa politique de contribuer à la réduction de la pauvreté, le CNSF a délibérément choisi d'employer les femmes nécessiteuses des quartiers environnant le Centre. Les revenus de ces femmes sont évalués à 3 750 000 FCFA par an, soit 15 000 FCFA par femme par an. Ce revenu individuel semble « dérisoire », pourtant il est bien apprécié par ces femmes car il ne s'agit pas d'un revenu annuel en tant que tel, les femmes étant employées pour une période bien donnée de l'année. Ce sont des revenus ponctuels qui contribuent tant soit peu à résoudre certains besoins financiers de cette couche sociale vulnérable de la population.

5.4.2.4. Le Rônier

Toutes les parties du rônier sont commercialisées. Ce sont les femmes qui s'investissent le plus dans la revente des produits. « Les revenus de la vente permettent de subvenir aux petits besoins de la famille : achat des condiments, du savon, du pétrole et autres effets d'habillement. Aussi elles se prémunissent des dépenses occasionnées par les différentes fêtes et les événements sociaux (naissance, baptême, décès, funérailles) ». La vente du bangui procure des revenus substantiels aux extracteurs et aux revendeurs, revenus estimés à 417.000 FCFA par personne et par an comme illustré dans le tableau 2 ci-après.

Tableau 2: Revenus des confectionneuses et des revendeuses des produits de rônier

Produits	Revenus annuels des confectionneuses		Revenus annuels des revendeuses	
	Minimum (FCFA)	Maximum (FCFA)	Minimum (FCFA)	Maximum (FCFA)
Objets à usages domestiques	841 800	1 093 500	868.800	4 177 200
Objets décoration	56 400	228 000	Données non disponibles	Données non disponibles
Totaux	898 200	1 321 500	868 800	4 177 200

Source : Rapport RIAT - Burkina Faso, 2002

5.5. Évaluation des opportunités d'emploi et de création de richesses des filières de transformation et de commercialisation des produits forestiers ligneux et non ligneux

5.5.1. Filières du bois de chauffe et de charbon de bois

L'exploitation du bois de feu et du charbon de bois crée des emplois rémunérateurs permanents et/ou temporaires ainsi que des revenus substantiels aux différents acteurs, notamment aux grossistes-transporteurs organisés pour ravitailler les grands centres urbains. A titre d'illustration, le tableau n°4 présente les marges bénéficiaires des commerçants grossistes-transporteurs de bois de feu de la ville d'Ouagadougou en fonction du type de moyens de transport utilisés. La partie qui revient au bûcheron ou débiteur de bois est un fonds personnel que celui-ci utilise pour couvrir ses propres besoins ou ceux de sa famille. La part du bûcheron est la plus élevée dans la structure du prix du bois. Elle varie entre 900 FCFA et 1.700 FCFA par stère de bois selon la région administrative et est fixée de concert entre le ministère en charge du secteur forestier, le ministère en charge du commerce et les UGGF. Le revenu d'un exploitant forestier varie entre 25.000 FCFA et 125.000 FCFA par campagne (Kaboré, 2002). Selon la FAO (2000), les retombées financières provenant de la gestion participative des forêts aménagées pour la période 1986-1999 sont estimées à 9,100 milliards FCFA comme répartis dans le tableau 3.

Tableau 3: Retombées financières des forêts aménagées de 1986 à 1999 (FCFA)

Destination des recettes	Montant des recettes selon destination	Moyenne annuelle sur 13 ans
Trésor public (taxes forestières) :	1 250 000 000	89 285 000
Exploitants forestiers (bûcherons)	4 600 000 000	328 571 428
Fonds d'Investissements Villageois :	750 000 000	53 571 428
Fonds d'Aménagement Forestier:	2 500 000 000	178 571 428

Source : FAO, 2000

Les emplois créés dans le cadre des forêts aménagées des régions du Centre Ouest (Koudougou), de l'Ouest (Bobo-Dioulasso) et du Sud-ouest (Diébougou) sont estimés à près de 270 GGF avec un total de 11 107 membres (Kaboré, 2002).

Les principales dépenses des grossistes transporteurs comprennent la taxe d'agrément, l'achat du bois aux producteurs dans les zones de coupe, le permis de circulation, le permis de dépôt, les frais de carburant, de réparation et de nourriture (chauffeur et apprentis), les imprévus n'en font pas partie. Le revenu mensuel d'un grossiste-transporteur varie de 30 000 à 498 000 FCFA selon le type de moyens de transport (de la charrette de 1,5 stère à un camion de 22 stères).

L'Association des commerçants de bois, « Tiis La Viim » de Ouagadougou et l'Union Provinciale des Transporteurs Détaillants et Exploitants de Bois de Chauffe et de Charbon (UPTDEBC) de Bobo-Dioulasso indiquent que sur un seul camion de bois, au moins 10 personnes peuvent en dépendre pour leur subsistance, comprenant le grossiste transporteur lui-même, le chauffeur du véhicule, les deux ou trois apprentis ainsi que leurs familles respectives.

Ainsi, sur les 94 grossistes transporteurs déclarés à Bobo-Dioulasso (Sy Assita, 2003) et les 1.023 autres enregistrés à Ouagadougou (Source : entretien avec Tiis La Viim en décembre 2015), on peut estimer à plus de 11.170 personnes (10 personnes/véhicule x 1.117 grossistes transporteurs) le nombre minimal de bénéficiaires directs et indirects (membres des familles des grossistes transporteurs et des apprentis) du commerce du bois de feu pour les seules villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso. Ce nombre est une estimation minimale parce que certains commerçants grossistes possèdent parfois plus d'un véhicule.

A ces commerçants, il faut ajouter les charretiers et les cyclistes, voire des piétons. Les 1 117 grossistes transporteurs déclarés à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso apportent annuellement au trésor public la somme de 33 510 000 FCFA répartie comme suit :

Agrément :	1 117 x 4 000	= 4 468 000 FCFA
Permis de circulation :	1 117 x 80 voy/an x 300	= 26 808 000 FCFA
Permis de dépôt :	1 117 x 2 000	= 2 234 000 FCFA

Tableau 4: Bénéfice mensuel des commerçants de bois de feu à Ouagadougou

Moyens de transport	Nombre voyages/mois	Qté de bois/ mois (m ³)	Grossiste-Transporteur		
			Dépenses/ mois (FCFA)	Revente/ mois (FCFA)	Bénéfices/ mois (FCFA)
Charretier (2,25 m ³ ou 1,50 stère)	4	9	30 000	60 000	30 000
Véhicule bâché de 10,5 m ³ ou 7 stères	10	105	265 000	360 000	95 000
Camion de 24 m ³ ou 16 stères	10	240	800 000	1 100 000	300 000
Camion de 27 m ³ ou 18 stères	10	270	834 000	1 200 000	366 000
Camion de 33 m ³ ou 22 stères	10	330	902 000	1 400 000	498 000

Source: Entretiens avec l'Association « Tiis La Viim » de Ouagadougou, en décembre 2015.

Les dépenses du grossiste-transporteur incluent les taxes forestières, les frais de carburant, les frais de nourriture, les salaires des apprentis chauffeurs et autres (réparations éventuelles). A ces grossistes-transporteurs de bois utilisant les véhicules, il faut ajouter les charretiers transporteurs de bois au nombre de 356 personnes déclarées à Bobo-Dioulasso (Sy Assita, 2003). Il faut noter que dans les autres centres urbains du Burkina Faso, la charrette est le moyen de transport le plus utilisé pour l'approvisionnement en bois des populations. Les emplois créés sont donc nombreux mais n'ont pu être comptabilisés par la présente étude. En termes de revenus, un charretier gagne 5 000 à 7 500 FCFA par voyage et peut effectuer 4 voyages dans le mois. Le revenu mensuel est estimé à 20 000 et 30 000 FCFA.

• Emplois et revenus au niveau des commerçants détaillants

Les détaillants de bois de feu (déclarés entre Janvier 2004 et Juin 2004) sont au nombre de 1.582 personnes à Ouagadougou et de 628 à Bobo-Dioulasso. Ces détaillants déclarés de bois apportent annuellement au trésor public, la somme de 4.420.000 FCFA représentant les taxes de dépôt. Le calcul est fait sur la base du montant annuel de la taxe qui est de 2.000 FCFA par personne (2000 FCFA x 2.210 personnes). Le tableau 5 présente les bénéfices qu'un commerçant détaillant de bois de feu peut avoir dans le mois à Ouagadougou.

Tableau 5: Bénéfice mensuel des détaillants de bois de feu à Ouagadougou

Moyens de transport	Nombre voyages/ mois	Quantité de bois/mois (m ³)	Détaillants		
			Frais de débitage/ mois (FCFA)	Vente/ mois (FCFA)	Bénéfices/ mois (FCFA)
Charretier (2,25 m ³ ou 1,50 stère)	4	9	Pm	Pm	Pm
Véhicule bâché de 10,5 m ³ ou 7 stères	10	105	25 000	390 000	5 000
Camion de 24 m ³ ou 16 stères	10	240	250 000	1 470 000	120 000
Camion de 27 m ³ ou 18 stères	10	270	300 000	1 650 000	150 000
Camion de 33 m ³ ou 22 stères	10	330	400 000	1 985 000	185 000

Source: Enquêtes de l'Association « Tiis La Viim » de Ouagadougou, en décembre 2015

En résumé, les 1 117 commerçants grossistes-transporteurs (personnes) et les 2.210 détaillants de bois de feu (Ouagadougou et Bobo-Dioulasso) apportent par an, une contribution financière d'environ 37.930.000 FCFA au trésor public. On sait tout au plus que le nombre de commerçants de bois est largement en deçà du nombre de personnes concernées par le commerce du bois à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso. Les autres centres urbains comme Koudougou, Ouahigouya, Banfora, Kaya, Fada N'Gourma connaissent une affluence de commerçants de bois de feu organisés en grossistes-transporteurs et détaillants.

• Emplois et revenus au niveau des débiteurs à domicile

Les débiteurs de bois dans les domiciles constituent un maillon important et incontournable à certains égards dans la filière bois-énergie. Dans les grands centres urbains, ils sont nombreux à circuler de porte en porte à la recherche du bois pour fendre. C'est bien là une activité rémunératrice. Selon la quantité de bois, ils s'associent à deux ou quatre personnes, voire plus, pour fendre le bois. Le revenu mensuel d'un débiteur (ou du groupe de débiteurs) de bois à domicile, selon les quantités de bois fendu, varie entre 25 000 FCFA pour 7 stères de bois à 400 000 FCFA pour 22 stères de bois.

• Emplois et revenus au niveau des chauffeurs

En termes d'emplois, chaque grossiste-transporteur emploie, un (1) chauffeur. Il y a donc autant de chauffeurs que de véhicules de bois, soit 1.117 personnes déclarées entre janvier 2004 et juin 2004 à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso. Un chauffeur de véhicule de bois à Ouagadougou est payé à 5.000 FCFA par voyage, soit un revenu salarial de 50.000 FCFA dans le mois à raison de 10 voyages dans le mois. Il reçoit en plus du propriétaire du véhicule

au même titre que chaque apprenti, la somme de 665 FCFA par voyage pour couvrir les frais de nourriture, ce qui revient à 6.650 FCFA par mois. Le revenu mensuel du chauffeur est de 56.650 FCFA. En réalité, le gain du chauffeur est supérieur à la somme officiellement communiquée par les responsables de « Tiis La Viim » de Ouagadougou. Dans les faits, le chauffeur a un revenu virtuel non perceptible et qui est représenté par la valeur de bois (bois collecté par lui-même sans taxe), destiné à la consommation de sa propre famille. En effet, il est rare que le chauffeur de camion de bois achète du bois pour sa famille.

L'Union Provinciale des Transporteurs Détaillants et Exploitants de Bois de Chauffe (2004), indique qu'un chauffeur perçoit en moyenne 3 000 FCFA par voyage, soit un salaire mensuel de 30 000 FCFA à raison de 10 voyages dans le mois. Viennent s'ajouter les frais de nourriture qui sont systématiquement pris en charge par le grossiste transporteur.

• Emplois et revenus au niveau des apprentis chauffeurs

Concernant les emplois, chaque grossiste transporteur emploie deux (2) à trois (3) apprentis chauffeurs par camion et par voyage à Ouagadougou (Tiis La Viim, 2004). Il en est de même chez les grossistes-transporteurs à Bobo-Dioulasso (UPTDEBC, 2004). On estime entre 2.234 à 3.351 emplois d'apprentis-chauffeurs créés dans ces deux villes par les grossistes-transporteurs pour la période de Janvier 2004 à Juin 2004. Selon l'association « Tiis la Viim », un apprenti chauffeur à Ouagadougou perçoit la somme de 2.000 FCFA par voyage, soit 20 000 FCFA par mois à raison de 10 voyages par mois. Il perçoit également au même titre que le chauffeur, la somme de 665 FCFA pour couvrir les frais de nourriture, ce qui lui fait un salaire mensuel de 26 650 FCFA.

A Bobo-Dioulasso, l'apprenti chauffeur reçoit comme rémunération, la somme de 1 500 FCFA par voyage, soit un salaire mensuel de 15 000 FCFA sans tenir compte des frais de nourriture qui sont à la charge du grossiste-transporteur. Il convient de retenir ici que la plupart des emplois dans le domaine du commerce du bois de feu sont temporaires, la saison pluvieuse réduit énormément le flux commercial de bois à cause des difficultés d'accès aux zones de coupe.

5.5.2. Filières bois d'œuvre et de service

Les bois d'œuvre et de service sont produits dans deux scieries :

- la scierie Coulibaly emploie 30 personnes (permanents et journaliers) pour un salaire annuel de 11 850 520 FCFA sans compter les cotisations sociales qui se sont chiffrées à 4.500.000 FCFA en 2003 (Rapport annuel 2003 de la Scierie Coulibaly) ;
- la scierie Faso Yiiri emploie en permanence 70 personnes réparties entre le chantier d'exploitation des arbres, l'usine de sciage, le garage d'entretien des machines et des véhicules et le service administratif. Le salaire annuel des travailleurs est de 13 694 000 FCFA (Rapport annuel 2003 de l'Entreprise Faso Yiiri).

Au total, le trésor public engrange annuellement environ 35 637 000 FCFA auprès des deux scieries au titre des taxes forestières d'exploitation (rapports annuels 2003 des deux scieries).

Le bois d'œuvre importé est souvent travaillé sur place et réexporté. Le volume moyen annuel de bois d'œuvre exporté est d'environ 3.100 mètres cubes. Le commerce du bois d'œuvre fait l'objet d'un suivi régulier au Burkina Faso sous les auspices de la FAO. A cet effet, les données financières fournies par la direction générale de la douane pour la période 2001-2003 sont les suivantes :

Tableau 6: Valeur du bois d'œuvre à l'exportation

Année	Montant (FCFA)
2001	279 500 854
2002	222 019 924
2003	197 966 677
Total	699 487 455

Ces montants représentent la valeur du bois d'œuvre à l'exportation et non pas des recettes perçues par l'État. La part de l'État est constituée par les taxes d'exportation qui ne sont malheureusement pas fournies dans la présente étude. Mais il convient de retenir que ces transactions de bois d'œuvre apportent au trésor public des revenus.

Revenus des producteurs de bois d'œuvre/service

Les principaux producteurs de bois au Burkina Faso sont constitués par les deux unités industrielles installées dans la ville de Banfora. Le chiffre d'affaires annuel de la scierie Coulibaly est de l'ordre de 68.000.000 FCFA tandis que celui de Faso Yiiri atteint 103 422 000 FCFA. De ces chiffres d'affaires, il faut soustraire les dépenses pour obtenir une marge bénéficiaire annuelle d'environ 2.822.000 FCFA pour la scierie Coulibaly et de 8 062 000 FCFA pour Faso Yiiri.

5.5.3. Contribution des produits PFNL à la lutte contre la pauvreté

Plusieurs études ont déjà relevé l'importance des PFNL pour les populations locales. En effet, étant pour la plupart des produits de cueillette, les PFNL restent accessibles à toutes les couches sociales, y comprises les personnes sans terre. Ainsi, toutes les catégories socio-professionnelles peuvent y accéder librement sauf pour ceux situés dans les champs, vergers et jachères et qui appartiennent aux propriétaires terriens et/ou à l'exploitant attitré.

L'utilisation des PFNL est considérée comme un moyen de subsistance des populations locales qui en font une principale activité de collecte d'artisanat et de commerce. Selon les estimations de l'Organisation Mondiale de la Santé, 80% des personnes qui vivent dans les pays en

développement utilisent des plantes sauvages pour satisfaire certains de leurs besoins en matière de santé, d'alimentation et pour l'amélioration de leurs revenus. Ainsi, des milliards de personnes, notamment celles qui vivent en milieu rural dans les pays en développement, dépendent fortement des produits provenant de la forêt et de la savane à proximité de chez eux. Les produits sont aussi vendus au niveau des marchés locaux et régionaux, leur offrant ainsi une source de revenus importante. La cueillette ou le ramassage, la transformation et la commercialisation des PFNL constituent souvent la seule source d'emplois pour les populations des zones rurales isolées.

Au Burkina Faso, les PFNL à usage alimentaire constituent pour la plupart des paysans un appoint important face à la pénurie alimentaire et sont utilisés durant la période de soudure (au cours de la phase de rupture de stock des denrées alimentaires). Ils constituent également une source importante de revenus pour les plus démunis.

Pour la présente analyse, nous avons considéré l'ensemble des PFNL exploités dans chaque ménage. Les enquêtes ménages ont concerné le Nord, le Centre-nord, la Boucle du Mouhoun et les Cascades.

5.6. Identification et évaluation des facteurs limitant la participation du genre

Les principaux facteurs limitant la participation du genre et des groupes marginalisés dans les filières forestières au Burkina sont entre autres:

➤ Au niveau des acteurs

- Le caractère informel du secteur des produits forestiers non ligneux et ligneux ;
- la faible organisation des acteurs à tous les maillons ;
- l'absence de spécialisation par produit et par maillon d'activité ;
- les faibles capacités financières et logistiques des acteurs ;
- la faible appropriation des technologies adaptées de récolte, d'exploitation, de transformation, etc. ;
- l'absence de systèmes d'information sur les marchés (SIM) ;
- l'absence de données statistiques sur le potentiel disponible de PFNL.

➤ Au niveau de l'environnement politique, institutionnel et réglementaire

- L'absence de cohérence d'intervention au niveau des départements ministériels ;
- le manque de synergie d'actions entre les acteurs indirects (PTF, structures étatiques, ONG, projets et programmes) ;
- l'insuffisance de la réglementation de l'exploitation des produits forestiers non ligneux et ligneux.

➤ Au niveau de la ressource

- La régression continue des espèces végétales et particulièrement celles pourvoyeuses de PFNL ;
- la saisonnalité des PFNL et la variabilité interannuelle de la productivité des espèces pourvoyeuses : elles rendent aléatoire la disponibilité des produits dans le temps et dans l'espace ;
- l'absence de connaissance sur le potentiel disponible des PFNL en milieu naturel et dans les plantations.

➤ **Au niveau du marché et de l'exploitation**

- Les techniques inappropriées de récolte et le non-respect des périodes de récolte ;
- la grande taille de certaines espèces pourvoyeuses de PFNL (baobab, tamarinier, néré, kapokier, etc.), qui oblige à l'émondage des branches, voire l'abattage de l'arbre ;
- le très faible niveau de récolte et de transformation des produits.
- le peu de professionnalisme des acteurs dans la transformation et la commercialisation ;
- les difficultés d'écoulement des produits transformés ;
- les difficultés d'accès au crédit ;
- la faiblesse des prix d'achat proposés aux producteurs de base.

5.7. Identification et évaluation des opportunités et facteurs incitant la participation du genre

➤ **Au plan politique et institutionnel**

- La stabilité politique du pays garantissant un environnement de sécurité pour les investisseurs ;
- l'importance socioéconomique reconnue aux PFNL et leur prise en compte dans les politiques nationales de développement ;
- l'inscription des PFNL dans les priorités d'intervention de plusieurs PTF ;
- la création d'une Agence nationale spécifiquement chargée de la promotion et de la valorisation des PFNL (APFNL) ;
- la promotion du secteur privé par la libéralisation de l'économie, l'amélioration du cadre réglementaire, juridique et fiscal des affaires ;
- l'existence de nombreux acteurs ;
- la dynamique nouvelle au niveau du monde rural en matière d'organisation paysanne (mise en place des CRA, existence d'une Confédération Paysanne, adoption en cours d'une loi sur les interprofessions) ;
- l'existence de structures de contrôle de la qualité des produits (Laboratoire nationale de santé publique, FASONORM, ECOCERT, etc.) ;
- les opportunités d'échanges et d'intégration offertes par les PFNL au niveau sous régional (UEMOA, CEDEAO).

➤ **Au niveau de la gestion des ressources**

- L'existence d'un important potentiel naturel en termes de diversité, de surfaces occupées et d'habitats occupés ;

- la politique actuelle de reboisement, de promotion des essences locales et de gestion participative des réserves forestières prônée par le ministère en charge des ressources forestières ;
- le changement de mentalité favorable à l'utilisation des espèces locales dans les plantations ;
- l'existence de plusieurs structures nationales de recherche (CNRST, Universités, CEAS, etc.).

➤ **Au niveau de l'exploitation et du marché**

- La maîtrise de l'énergie solaire comme moyen de séchage, de cuisson des PFNL et de refroidissement des infrastructures de conservation ;
- l'existence d'un marché de plus en plus croissant des produits d'origine biologique ;
- les opportunités d'échanges commerciaux induites par la mondialisation.

5.8. Évaluation des politiques et stratégies favorisant ou limitant l'accès du privé dans le développement des produits forestiers

Si de nos jours le Burkina Faso peut s'enorgueillir de l'existence de politiques et de stratégies de valorisation des produits forestiers ligneux et non ligneux à même de contribuer au développement économique et social du pays et ses populations, il est fort regrettable de constater l'insuffisance de stratégie institutionnelle fiable de développement et de renforcement des capacités de gestion des ressources du secteur forestier. En effet, le personnel du ministère en charge des questions d'environnement et de foresterie est numériquement dérisoire. Il était seulement de 913 personnes en 2003. A la date du 31 décembre 2016, le ministère de l'Environnement, de l'Économie Verte et du Changement Climatique comptait 2 705 agents. Dans ces conditions, la mise en œuvre des orientations et des stratégies politiques du secteur forestier s'avère difficile.

Par ailleurs, la non-maîtrise de l'organisation, de l'exploitation et de la commercialisation des produits forestiers ligneux et non ligneux (par l'insuffisance de mécanismes structurés) ne favorise pas la valorisation de ces produits. Le secteur informel y domine et n'est pas du tout maîtrisé.

L'industrie alimentaire s'est peu investie dans le domaine de la valorisation des produits forestiers au Burkina Faso pour une réelle rentabilisation de ces produits. La contrainte majeure provient surtout de la non disponibilité de la matière première en quantité suffisante et en permanence. Il y a également la contrainte liée aux problèmes d'écoulement qui n'encourage pas les acteurs de la transformation.

L'application effective des dispositions législatives et réglementaires demeure également un problème posé et à résoudre. En effet, les textes ne sont pas suffisamment diffusés, connus, compris et acceptés par les principaux intervenants dans le secteur forestier, notamment en

milieu rural. En plus, le niveau de la décentralisation de la gestion des ressources naturelles renouvelables est encore limité. L'essentiel des règles de gestion des ressources naturelles est encore pris au niveau central.

5.9. Évaluation de la production, de la commercialisation et de la consommation des produits forestiers ligneux et non ligneux

5.9.1. Tendance de la production, de la commercialisation et de la consommation des produits forestiers ligneux

La consommation de combustible provenant de la biomasse comprend le bois de feu, le charbon de bois et les résidus de récolte. Au Burkina Faso, la biomasse en général et le bois en particulier demeure la principale source d'énergie domestique des populations urbaines et rurales. En effet, plus de 87% des ménages du Burkina Faso utilisent toujours le bois comme principale source d'énergie pour la cuisine (INSD, 2009a). En 2002, le bois énergie formait avec le charbon de bois près de 97% de la consommation énergétique des ménages. La consommation totale de biomasse solide (Bois, charbon et résidus) dans la combustion est passée de 633.270 t en 2006 à 620.787 t en 2007 puis à 609.638 t en 2008 (Tableau 7). Selon ces chiffres il y aurait donc, depuis 2006, une tendance à la baisse de la consommation de biomasse en tant que source d'énergie.

De 2003 à 2005, l'utilisation du bois comme combustible pour la cuisine s'est accentuée en milieu rural, passant de 95,8 % à 97,1 % alors qu'en milieu urbain le mouvement était inverse : de 72,8 % à 63,9 % (INSD, 2005).

Tableau 7: Évolution de la consommation de combustibles traditionnels (en tonnes)

Produits Année	Bois de feu	Charbon	Résidus	Total biomasse solide
1999	633 545	90 506	62 658	786 709
2000	622 516	73 885	45 918	742 319
2001	611 679	60 316	33 651	705 646
2002	601 031	49 239	24 661	674 930
2003	590 568	40 196	18 072	648 817
2004	580 288	32 814	13 244	626 346
2005	570 186	26 788	9 706	606 680
2006	602 124	23 502	7 644	633 270
2007	595 824	19 321	5 642	620 787
2008	589 590	15 885	4 164	609 638

Source : INSD, 2009, Burkina Faso

Selon les projections, la demande de bois-énergie au cours des vingt prochaines années ira croissante. Quatre raisons majeures soutiennent cette hypothèse :

- i. les coûts de substitution du bois-énergie par d'autres sources d'énergie. Les produits alternatifs apparaissent hors de portée de la majeure partie de la population compte tenu de leurs coûts ;
- ii. la hausse des prix du pétrole qui limite davantage les opportunités de substitution par des énergies modernes ;
- iii. la lenteur des transitions énergétiques (quinze à vingt ans) ;
- iv. les pesanteurs socio-culturelles.

Selon les prévisions de la Stratégie Nationale de la Filière Bois-Énergie, à l'horizon 2015 les besoins urbains en bois-énergie seront multipliés par 1,7 (les besoins urbains en bois de feu augmentent cinq fois plus que les besoins ruraux) en se basant sur les hypothèses suivantes:

- i. la part de la demande urbaine passant de 24% à 34% de la demande nationale de bois-énergie ;
- ii. la part du charbon de bois atteint 18% de la consommation nationale de bois-énergie en raison de la croissance de la demande urbaine.

Les estimations de consommation de charbon de bois sont variables d'une source à l'autre : la Stratégie Nationale de la filière Bois-Energie évaluait la consommation urbaine en 2004 à 149.400 tonnes. La ressource en bois constitue un potentiel important en tant que principale source d'énergie aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Le potentiel disponible dans une optique de mise en valeur durable de la ressource est estimé sur la base des données existantes à 4,07 millions m³ pour l'année 2002, potentiel concentré dans les parties sud-ouest et est du pays. Une analyse du bilan et de l'évolution de la consommation de bois de feu entre 1992 et 2002 met en évidence un déficit qui ne fait que s'accroître : le disponible ne couvrait plus que 61% des besoins en 2002, avec un déficit estimé à 2,6 millions de m³ (PNUD, 2009). Ce bilan montre que certains besoins ne sont peut-être pas couverts, mais surtout que les prélèvements de bois de feu se font au-delà des potentialités des milieux forestiers et semi-naturels.

5.9.2. Potentiel de production, de la commercialisation et de la consommation des produits forestiers non ligneux

Bernardin de Saint Pierre (1794) cité par Bognounou (1987) affirmait : « *Il n'y a pas une plante sur la terre qui n'ait quelques rapports avec les besoins de l'homme et ne servent quelque part à sa table, à son vêtement, à son toit, à ses plaisirs, à ses remèdes ou au moins à son foyer* ». On pourrait transposer ce constat pour soutenir l'hypothèse qu'au Burkina Faso, il n'y a pas une plante qui ne soit pas pourvoyeuse de PFNL. Le potentiel en PFNL dépend étroitement de l'abondance de la végétation et de la diversité floristique.

En 2002, on comptait environ 13 305 238 ha de formations forestières, soit 48,75% du territoire national selon PNGT2 (2006). Si l'on y ajoute les superficies des territoires agricoles, ce potentiel de production à partir des formations naturelles et anthropiques représente

environ 19 048 352 ha, soit 70% du territoire national. Ces estimations ne tiennent pas compte des plantations forestières évaluées à 25 874 ha en 2002 (PNGT2, 2006), et à 116 370 ha en 2006 (SP/CONEDD, 2008).

La monographie sur la diversité biologique (SP/CONEDD, 1999) indique qu'il existe au Burkina Faso dans le règne végétal 376 espèces ligneuses dont 95 exotiques, 812 espèces herbacées, 28 champignons supérieurs et 191 algues. Les 376 espèces de la flore ligneuse locale (arbres, arbustes et lianes) se regroupent en 55 familles et 214 genres. Elles constituent le capital pourvoyeur des PFNL au Burkina Faso.

5.9.3. Tendance de la production du bois d'œuvre et de service

La production du bois de service se fait essentiellement au niveau de deux scieries. Dans les deux scieries, on constate que les quantités de bois scié accusent une légère baisse de 1994 à 2003, soit respectivement 5.356 m³ et 3.994 m³ (Kaboré. 2000, cité par SP/CONAGESE, 2002). En 1997, la production de bois scié avait atteint 8.347 m³ contre seulement 3.994 m³ en 2003. Cette tendance à la baisse de la production est simplement due à la raréfaction progressive de pieds d'arbres ayant atteint la taille minimale d'exploitation exigée par les textes en vigueur dans le domaine. La production en bois d'œuvre des deux unités ne couvre pas les besoins des populations, d'où la nécessité d'en importer à partir des pays voisins producteurs. Il faut retenir de façon globale que le bois est également utilisé dans la confection des meubles et dans les ateliers de tapisseries organisés surtout de façon artisanale et disséminés à travers les villes. Le tableau 8 ci-après donne l'évolution de la production de grumes de sciage et du bois scié de 1994 à 2003.

Tableau 8: Évolution de la production de bois d'œuvre par les 2 scieries (m³)

Type de produits	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2003
Grumes de sciage	5 356	5 499	6 140	8 347	4 605	5 020	3 994
Sciages	1 299	1 340	1 193	1 714	1 257	1 306	1 830

Source : Kaboré Cyrille, 2000, complétée par les rapports 2003 des deux scieries

5.10. Évaluation des rapports entre les acteurs de la production forestière primaire et secondaire

Le commerce des PFNL est libre de toute influence de l'administration publique. L'organisation du circuit d'exploitation et de commercialisation est laissée à l'initiative des collecteurs, acheteurs et revendeurs du secteur informel. Les prix d'achat et de vente sont négociés entre les acteurs. La figure 1 donne une représentation schématique du circuit de

distribution des produits en fonction des différents intervenants. D'autres liens complémentaires peuvent être établis entre ces différents acteurs.

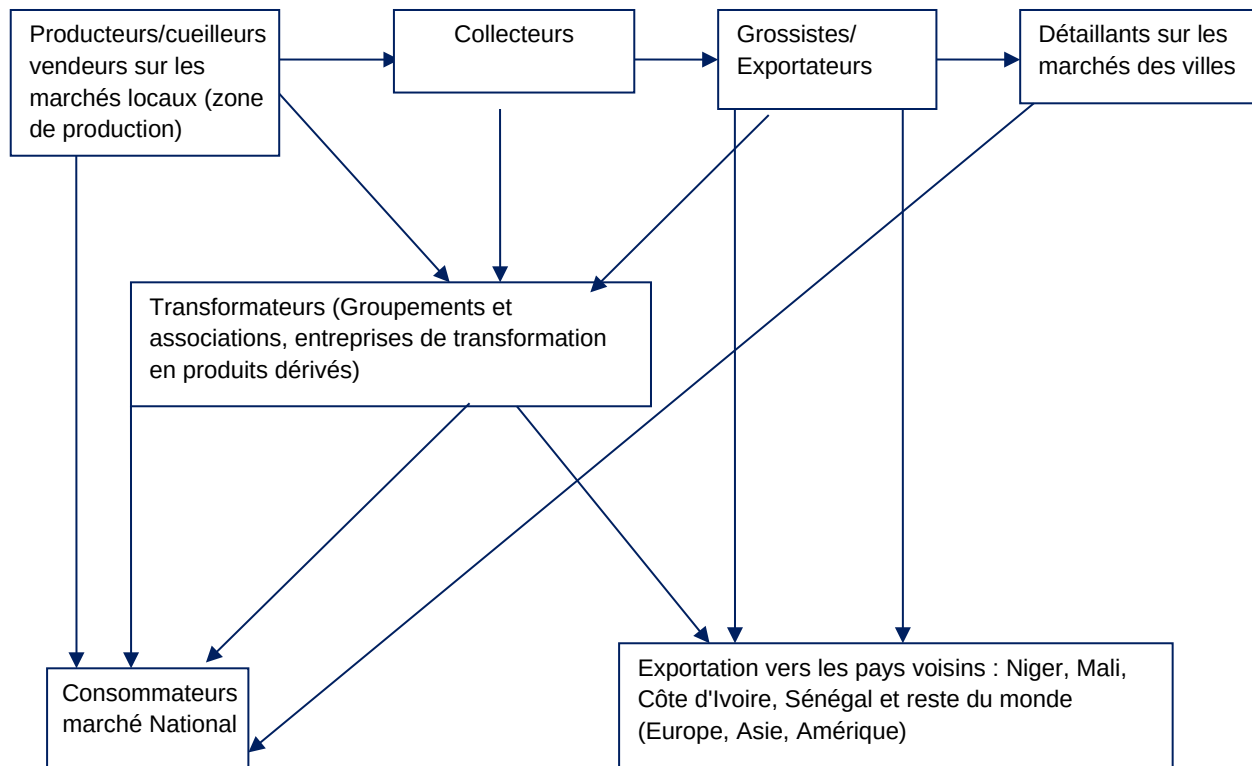


Figure 1: Schéma du circuit de distribution des PFNL en fonction des différents intervenants (Source : ARSA/PFNL. 2008)

Les échanges des PFNL ont lieu sur :

- les marchés villageois des zones de production, à proximité de la zone de cueillette (abord champ) ainsi qu'aux abords des routes (sites de production). Ces marchés intéressent les consommateurs individuels, les commerçants collecteurs ainsi que certains transformateurs ;
- les centres secondaires, qui constituent les lieux de ravitaillement des grossistes/exportateurs ;
- les grandes villes comme Ouagadougou et Bobo-Dioulasso qui constituent les lieux de ravitaillement des gros exportateurs et des transformateurs.

La figure 2 schématise le circuit général de collecte et d'approvisionnement en PFNL bruts.

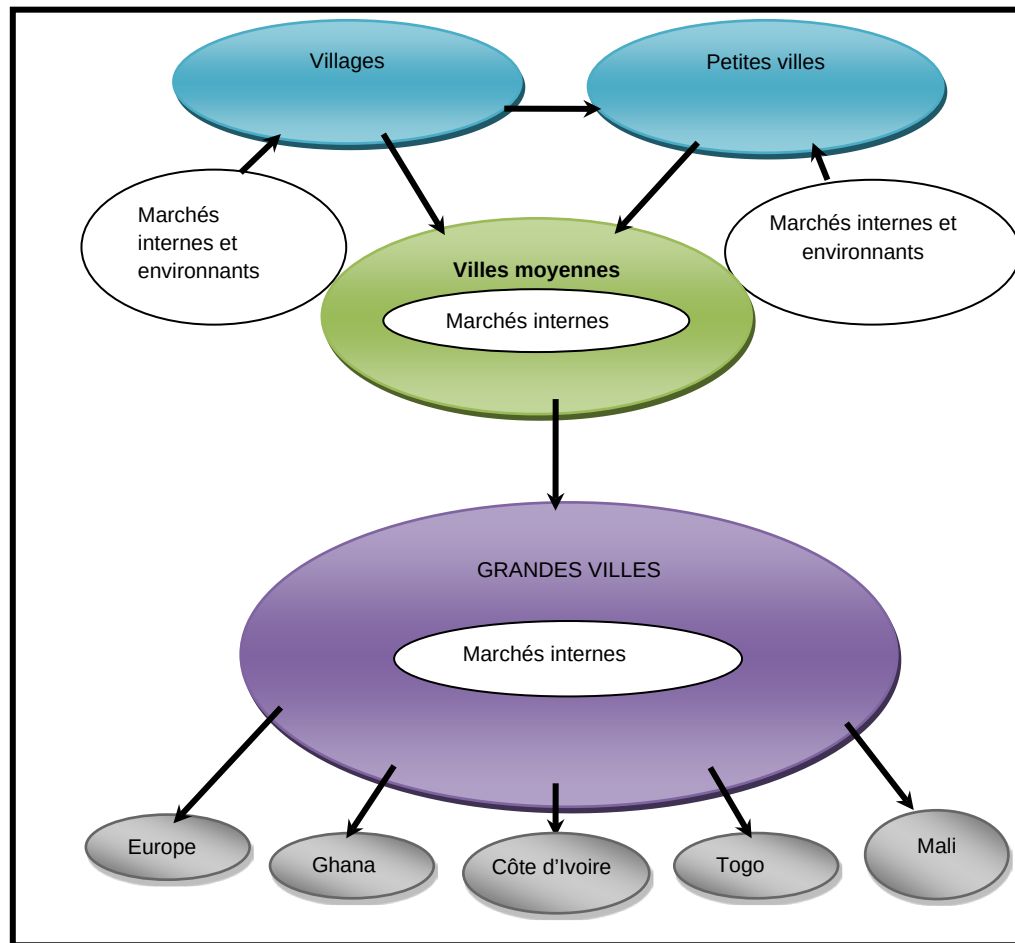


Figure 2: Circuit général de collecte et d'exportation des PFNL bruts (Source : APFNL, 2010)

D'une façon générale, les grandes et moyennes villes sont approvisionnées en PFNL à partir des marchés internes et environnants des villages et des petites villes. Les produits parviennent aux différents marchés par les producteurs/collecteurs, les grossistes, les demi-grossistes et les détaillants. Certains produits tels que les fruits de la liane goïne, les produits du néré et ceux du karité sont aussi exportés vers les pays frontaliers (Ghana, Côte d'Ivoire, Mali, Togo, etc.) et vers l'Europe.

5.11. Évaluation des capacités actuelles du partenariat public-privé dans le secteur forestier au Burkina Faso

5.11.1. Filières des PFL et PFNL d'origine végétale

Deux constats principaux sont à relever dans cette partie :

- Il n'a pas été fait cas de l'existence d'une fédération dédiée uniquement aux Petites et Moyennes Entreprises Forestières (PMEF).

Certes d'aucuns peuvent nuancer le propos en citant des organisations mises sur pied dans le cadre de certains projets à l'exemple des Groupements de Gestion Forestière des projets d'aménagement des forêts naturelles et les AGEREF (Association inter-villageoise de Gestion des Ressources Naturelles et de la Faune) du PAGEN. Mais ces organisations sont en fait des canaux de sensibilisation, et d'implication et de responsabilisation des populations riveraines des forêts ou des aires de protection dans la gestion de ces entités. Ce n'est donc pas à priori une fédération de structures exploitant les ressources forestières pour générer des revenus, même si elles mènent des activités dans ce sens (cas particulier de l'Union Yanta initiée par le PAGREN à Bobo-Dioulasso et regroupant près de 600 femmes exploitant la forêt classée de Dindéresso qui mène la transformation du karité et de l'anacarde). En outre, ces organisations sont consacrées en réalité aux ressources naturelles en général et non pas spécifiquement aux produits forestiers.

- *Il existe des fédérations des PMEFL se rapportant à des PFNL précis* comme le karité, l'anacarde, le miel et les plantes médicinales. Le niveau de ces fédérations à l'échelle d'un PFNL est très hétérogène. Il varie d'un PFNL à un autre. En effet, si pour le karité par exemple le niveau de fédération est très appréciable avec des regroupements des producteurs (exemple : Coopérative de Productrices de Beurre de karité), des transformateurs et des distributeurs/commerçants (exemple : Association des Importateurs et Exportateurs des Produits Oléagineux) et une interprofession qu'est la Table Filière Karité (Sicarex, 2006), pour le néré par exemple, il n'est pas connu une quelconque fédération à l'exception de groupements de producteurs/trices qui s'adonnent dans les villages à la collecte et à la vente de graines de néré et/ou à la production et la vente de *soumbala*. En ce qui concerne les PMEFL exploitant le rônier, la fédération est quasiment inexistante.

Tout semble indiquer que sont concernés par ces faîtières les PFNL qui ont une certaine rentabilité (avec des marchés porteurs) et/ou qui ont intéressé les politiques et/ou qui nécessitent un travail collectif (de la haute intensité en main d'œuvre pourrait-on dire).

D'une façon générale, les organisations existantes ci-dessus évoquées sont formelles. Elles sont réglementées soit par la loi n°014/99/AN portant réglementation des sociétés coopératives et groupements au Burkina Faso, pour les groupements et unions, soit par la loi n° 10/92/ADP portant liberté d'association pour les associations.

5.11.2. Filières des PFNL d'origine animale

L'exploitation de la faune sauvage au Burkina Faso est régie par les dispositions du Décret n°98-305/PRES/PM/MEE/MEF/MT du 15 juillet 1998. Depuis cette date, le Burkina Faso a mis en place des règles de gestion de la faune dont l'objectif global est la pérennisation du capital faunique (la faune et son habitat) en vue de sa contribution au développement écologique, économique et à la lutte contre la pauvreté. Cette politique de gestion implique une multitude d'acteurs. On distingue trois (3) catégories d'acteurs au niveau du sous-secteur de la faune sauvage, ce sont : l'Etat, le secteur privé (concessionnaires/guides, chasseurs, pisteurs, porteurs, commerçants de viande sauvage) et les communautés locales. Les sources des recettes sont constituées par les acteurs intervenant dans la protection et

l'exploitation des ressources fauniques. On les regroupe en deux catégories d'acteurs décrits ci-après.

5.11.2.1. Le Rônier

L'Etat

L'Etat, à travers le ministère en charge de la gestion des ressources fauniques, demeure le garant institutionnel de la gestion de la faune et de son habitat. L'Etat attribue des zones de chasse à des privés (personnes physiques ou morales), fixe avec les partenaires les règles de gestion et veille à leur respect. De 1996 à 2004, l'Etat a concédé la gestion de 24 zones de chasse au secteur privé sur l'ensemble du territoire national. Ces zones de concession couvrent une superficie totale de 1.400.870 hectares. En dehors de ces zones, l'exploitation de la faune se fait dans des zones banales d'intérêt cynégétique mais toujours en respect de la réglementation en vigueur.

Les dispositions prises dans le domaine de la faune pour valoriser la ressource afin d'améliorer sa contribution à l'économie nationale et à la réduction de la pauvreté sont constituées principalement des taxes, redevances et titres d'exploitation : taxes de gestion de concession, redevances d'exploitation de concession, de licences de guides, de commerçants de viande de gibier, de gestion de jardins zoologiques, de commerçants d'animaux sauvages. Il y a aussi les permis de chasse de capture, de tourisme, les taxes d'abattages, les frais de pistage, les taxes de certificats d'origine.

Les concessionnaires

Le concessionnaire désigne une personne physique ou morale de droit privé bénéficiant d'un droit d'exploiter les ressources fauniques à but lucratif. La concession ne lui donne en aucun cas le droit de propriété définitive de la zone concédée. L'exploitation de la concession de chasse fait toujours l'objet d'un cahier des charges indiquant les droits et devoirs de l'Etat et du concessionnaire.

Les concessionnaires sont regroupés dans un consortium appelé « *Le Royaume du Trophée* ». Le concessionnaire est astreint au paiement de taxe annuelle de gestion (pour le trésor public) qui est fonction de la superficie et de la nature de la zone concédée (Parcs nationaux et sanctuaires, réserve partielle, ranch de gibier) ainsi que de la nature d'exploitation (tourisme de vision, pêche, chasse mixte, petite chasse, ranching, etc.). Le gouvernement du Burkina Faso a concédé depuis 1996, 24 zones de chasse à 24 personnes physiques ou morales de droit privé qui assurent la gestion des ressources fauniques et de leur habitat.

Le guide de chasse

Le guide désigne toute personne physique qui prête ses services à titre onéreux pour conduire des expéditions de chasse sportive ou de tourisme de vision. Les guides payent des redevances annuelles à l'Etat dont les montants sont fonction de leurs spécialités (guide de chasse ou guide de vision) et leur nationalité (nationaux, expatriés résidents, expatriés non-résidents). En retour, en tant que prestataire de service, le guide est lui-même payé par le

chasseur, le touriste ou le concessionnaire qui loue ses services à un montant négocié entre les deux parties.

Les taxidermistes

Le taxidermiste est un spécialiste chargé de préparer les trophées pour les chasseurs ou toute autre personne désirant avoir un trophée. Le taxidermiste est donc un prestataire de service souvent pris en charge par le concessionnaire. Les activités dans le domaine de la taxidermie constituent une source d'emplois rémunérateurs.

Les populations villageoises

Les communautés villageoises, notamment celles vivant dans à la périphérie des zones de concessions de chasse ainsi que celles qui ont des zones villageoises de chasse sont associées à la gestion des ressources fauniques et de leurs habitats à travers les comités villageois de chasse (CVC).

5.11.2.2. Les autres acteurs

Cette catégorie d'acteurs comprend les marchands transporteurs de viande de gibier, les restaurateurs de viande de gibier, les commerçants d'animaux sauvages vivants et les gestionnaires de jardins zoologiques. Ils exercent leurs activités moyennant le paiement de taxes, source de revenus pour l'État. Certains marchands transporteurs et restaurateurs de viande de gibier sont regroupés dans des associations, principalement dans les centres urbains.

5.12. Évaluation de la contribution des activités du secteur privé forestier dans l'économie

5.12.1. Contribution du secteur privé forestier dans l'amélioration des moyens d'existence des populations locales et l'économie nationale

5.12.1.1. Filière bois-énergie

L'aménagement et l'exploitation des forêts génèrent des revenus énormes pour les populations rurales des localités impliquées dans la gestion des ressources forestières. Les différents chantiers constituent d'importantes sources d'approvisionnement des populations riveraines en bois et en produits forestiers non ligneux. En outre, les modèles d'aménagement mis en œuvre suscitent l'adhésion des populations avec la création de nombreuses structures socio-professionnelles villageoises et inter – villageoises de gestion des ressources forestières. En 2009, on a dénombré 473 Groupements de Gestion Forestière (GGF) et 26 UGGF. Ces structures sont membres de la Fédération Nationale des Unions de Groupements de Gestion Forestière (FENUGGF). A cela s'ajoute le niveau appréciable des recettes générées par les forêts aménagées. Pour l'année 2009, elles s'élèvent à près de 700 millions de francs CFA dont la moitié a été redistribuée aux membres des GGF. Les sommes

restantes ont été reversées selon des clés de répartition, au fonds d'aménagement forestier, au fonds d'investissement villageois et au trésor public

La totalité des recettes forestières provenant des permis de coupe, des permis de circulation, des agréments et des permis de dépôt est reversée au trésor public, caisse de l'Etat. Une partie des recettes contentieuses (81%) est également reversée dans les comptes de l'Etat tandis que l'autre partie (19%) est redistribuée aux agents verbalisateurs sous forme de primes d'encouragement.

Chaque année, le trésor public encaisse plus de 250 millions FCFA provenant de l'exploitation du bois (bois de feu, bois de service, bois d'œuvre) sans compter les recettes contentieuses dont 81 % lui sont versés. La moyenne annuelle des recettes contentieuses (forêts, faune et pêche) recouvrées de 1999 à 2003 étaient de 73.355.000 FCFA.

Tableau 9: Situation des recettes forestières de 1999 à 2003 (x 1000 FCFA)

Rubrique \ Année	1999	2000	2001	2002	2003	Moyenne annuelle
Recettes forestières	248.846	255.708	250.326	244.684	252.056	250.324
Recettes contentieuses	78.354	76.003		71.056	68.006	73.355

Source : MEE, 2001 : Avant-projet de budget, gestion 2002
MECV, 2004 : Avant-projet de budget, gestion 2005.

Les recettes contentieuses mentionnées dans le tableau 9 ci-dessus concernent l'ensemble du secteur forestier (forêts, faune et pêche). Elles comprennent la part de l'Etat (81 %) et la part des agents verbalisateurs (19 %).

5.12.1.2. Filières PFNL

Les produits forestiers non ligneux (PFNL) sont collectés et consommés à l'état naturel, crus, cuits ou transformés. L'exploitation et la commercialisation de ces PFNL sont dominées par le secteur informel, non structuré, échappant à tout suivi parce que relevant de pratiques traditionnelles de cueillette, de ramassage gratuit et de vente à des prix de convenance personnelle. Il s'agit tout simplement d'un droit inné de jouissance pour les populations. En termes d'emplois, il est difficile de déterminer le nombre de personnes qui s'adonnent à cette activité. Cependant, il faut reconnaître que de nombreux commerçants, notamment les femmes s'investissent dans le commerce des PFNL.

Le commerce des PFNL est florissant de nos jours dans les marchés des villes et des villages. L'« étude socio-économique des filières de production/commercialisation des PFNL dans la zone d'intervention du projet GFI à Gonsé », réalisée par le MECV en 2004 ainsi que celles similaires réalisées dans le Ziro et le Sanmatenga révèlent l'importance socio-économique et médicinale des feuilles, fruits et écorces de certaines espèces telles que *Lannea microcarpa*,

Maerua angolensis, *Azelia africana*, *Balanites aegyptiaca*, *Bombax costatum*, *Acacia macrostachya*, *Andansonina digitata*, *Parkia biglobosa*, *Vitellaria paradoxa*, *Tamarindus indica*, *Capparis corymbosa*, *Sclerocarya birrea*, *strychnos spinosa* dans la vie des populations.

Le commerce de ces produits reste complètement libre de toute influence de l'administration publique. L'organisation du circuit d'exploitation et de commercialisation est laissée à l'initiative des collecteurs, acheteurs et revendeurs du secteur informel qui négocient entre eux les prix d'achat et de vente (libéralisation des prix oblige).

5.13. Formulation des propositions pour un Partenariat Public Privé solide et durable dans le secteur forestier

Le Partenariat Public Privé (PPP) peut s'entendre comme étant un transfert de risques (financier, technique, commercial, environnemental, social, etc.) à condition que le transfert de risques soit supérieur au coût supplémentaire. Son principal avantage c'est de transférer des risques, diminuer le coût des risques et de faire une répartition équitable des risques de sorte que chaque partie gère des risques de façon plus efficiente.

Le PPP n'est pas de la privatisation, mais une délégation de service publique. Le Privé est impliqué depuis l'investissement ce qui fait qu'on peut lui concéder la maîtrise d'ouvrage et même lui concéder la propriété à la fin du contrat. Ce que la collectivité gagne c'est le service public. Dans la privatisation connue, la majeure partie des investissements étaient déjà réalisée. Dans le PPP on peut demander des investissements complémentaires et même demander les premiers investissements.

Le remboursement des investissements vient des usagers essentiellement. On ne vend pas les actifs à un privé en lui demandant d'assurer un service. La privatisation est contenue dans le PPP, mais le PPP va au-delà de la privation.

Dans le cadre du PPP, le privé peut s'engager à investir sur ses propres fonds et attendre la phase d'exploitation pour rentrer dans ses investissements. Le PPP pourrait aboutir plus tard à la privatisation lorsque l'Etat concède la propriété à la fin d'un contrat. La réalisation d'un processus transformationnel est un besoin évident et exigera un changement fondamental dans le cadre institutionnel ainsi qu'un changement socio-économique dans la gestion des forêts. Dans cet esprit, des préalables sont indispensables :

1. au niveau de l'Etat, afin d'imprimer le rythme nécessaire, il faut :

- Instaurer une plateforme de dialogue permanent entre les acteurs intervenant dans la gestion des ressources forestières et fauniques ;
- Avoir une approche vocationnelle dans l'aménagement du territoire
- Se doter d'une structure de référence pour capitaliser les recherches sur la biodiversité ;
- Instaurer une politique cohérente entre les différents départements ministériels et se doter de personnels en quantité et en qualité suffisantes ;

- Veiller au respect des cahiers de charge par tous ;
- Revoir la clé de répartition des recettes issues de l'exploitation forestière et faunique pour tenir compte de la décentralisation ;
- Diligenter le transfert de compétences aux collectivités territoriales en matière de foresterie afin de les permettre de participer aux actions de conservation ;
- S'imposer des mécanismes d'autoévaluation des approches de foresteries promues ;
- Veiller absolument à la réalisation régulière d'études d'impacts environnementaux sur toutes les actions ainsi qu'au suivi de la mise en œuvre des mesures d'atténuation des impacts environnementaux ;
- Impliquer davantage les communautés locales dans la gestion des ressources fauniques en accroissant leur accès aux bénéfices liés à la faune ;
- Prendre en charge (mitigation/compensation) les dégâts causés par certaines espèces de faune terrestre.

2. Au niveau des Collectivités territoriales :

- Intégrer la dimension environnementale dans les outils de planification au niveau communal et régional ;
- Assurer leur rôle d'acteurs clés dans la gestion durable des ressources forestières et fauniques.

3. Au niveau de la société civile pour accroître sa contribution

- Renforcer le réseautage de la société civile pour mieux accroître sa visibilité et sa crédibilité mais aussi pour mieux exercer le principe de redevabilité dans la gestion de la diversité biologique ;
- Instaurer/renforcer la culture de capitalisation, apprentissage, diffusion des informations et des connaissances afin de garantir la transparence et la durabilité dans la gestion des ressources biologiques ;
- S'imposer des mécanismes d'autoévaluation des approches de foresteries promues.

6. PERSPECTIVES D'AVENIR

L'analyse des résultats telle que ci-dessus déclinée, révèle certes des contraintes, mais aussi et surtout des opportunités pour un avenir prometteur dans le développement du secteur. Afin de minimiser autant que possible les contraintes et mettre davantage à profit les opportunités pour booster le secteur, les interventions devront se focaliser autour des principaux axes non exhaustifs suivants :

1. Créer un environnement politique et législatif qui favorise la promotion des PMEF

La réforme de la réglementation, de la fiscalité et du contrôle forestier constitue un préalable pour la mise en place d'une stratégie efficace en matière d'énergie domestique et de valorisation des PFNL. La réglementation doit avant tout toucher les produits ligneux, étant donné que ce sont les arbres et arbustes qui sont les pourvoyeurs des PFNL d'origine

végétale. Cette réforme qui doit être autant que possible conforme aux politiques énergétiques, économiques et environnementaux du gouvernement doit reposer sur trois principes fondamentaux :

- assurer une gestion des ressources forestières qui soit une contribution significative à la lutte contre la désertification ;
- agir sur les prix de vente du combustible ligneux dans les centres urbains, à travers une augmentation des prélèvements fiscaux, afin de modifier les prix relatifs des combustibles alternatifs dans un sens favorable à la substitution du bois par ces combustibles ;
- impliquer le secteur privé dans la gestion, l'exploitation et la valorisation des ressources forestières.

Malgré le caractère stratégique des produits forestiers en général et du bois de feu en particulier comme produits de consommation ainsi que les enjeux financiers considérables que leur commercialisation suscite, les opérations dans les filières des produits forestiers ont jusqu'à présent évolué dans le contexte d'un secteur informel. Dans la perspective d'une modernisation de ces filières, la puissance publique dispose d'un outil d'une importance capitale qui est la fiscalité forestière.

En tant qu'outil de politique environnementale, la fiscalité devrait être adaptée aux différents modes d'exploitation des forêts. Dans la situation actuelle caractérisée par deux modes principaux d'exploitation (aménagée et non-aménagée) ce système de fiscalité différenciée devrait comporter deux taux. Le taux le plus bas serait appliqué aux zones d'exploitation contrôlée, l'objectif étant d'inciter les transporteurs-grossistes du bois à se ravitailler préférentiellement dans ces zones. A terme il s'agira d'éliminer l'exploitation incontrôlée (non aménagée) dont l'impact environnemental est plus néfaste. En tant qu'outil économique, la fiscalité devrait encourager les investisseurs privés en aidant à acquérir à des conditions privilégiées, les équipements nécessaires à la gestion et à l'exploitation des ressources forestières.

La composante énergétique du régime fiscal forestier implique une augmentation absolue du niveau des taxes. La répercussion de cette hausse sur le niveau des prix à la consommation devrait défavoriser le bois de feu par rapport aux autres combustibles et donc favoriser sa substitution. Cette évolution de la fiscalité ne portera ses fruits qu'à condition que :

- la réglementation permette de délimiter des zones d'exploitation, et de préciser si possible le nombre des points de vente et les conditions d'exercice du commerce primaire de bois au niveau des zones rurales ;
- le contrôle forestier soit renforcé afin qu'il puisse créer les conditions psychologiques nécessaires à un changement radical des comportements des opérateurs de la filière, tant au niveau urbain que dans les zones rurales. En particulier, il faut renforcer le contrôle à l'entrée des villes en accordant plus d'attention aux axes principaux sans pour autant négliger les voies d'entrées secondaires et, augmenter le nombre de brigades mobiles pour une meilleure couverture géographique des sites d'exploitation.

Enfin, afin d'impliquer efficacement les communes dans la gestion des ressources forestières, une réforme est nécessaire pour répartir les compétences sur les ressources

entre les collectivités locales et l'État central, ainsi que les populations à la base. Le renforcement du rôle des collectivités locales dans la gestion des ressources naturelles peut s'avérer extrêmement efficace si les structures appropriées sont mises en place. La décentralisation du contrôle de l'exploitation forestière et de la perception de la taxe va concrétiser le transfert de responsabilité au profit des populations rurales et donner aux structures techniques des collectivités locales, les moyens d'assurer le contrôle forestier en particulier et la gestion durable des ressources naturelles en général. L'affectation systématique d'une fraction des recettes fiscales au budget des collectivités locales est donc une condition essentielle pour la mise en place d'un système de contrôle efficace au niveau local. Des contrats clairs entre les structures locales de gestion et l'administration forestière doivent supporter cette option.

2. Créer un environnement fiscal favorable au développement des PMEF

La réforme de la réglementation, de la fiscalité et du contrôle forestier doit s'appuyer sur un code des investissements dans le secteur du développement rural dont le sous-secteur forestier, qui soit favorable aux PMEF et plus largement aux entreprises agroalimentaires. En effet, le Burkina Faso s'est doté d'un code des investissements qui n'exclue nullement les PMEF, mais il n'est pas spécifiquement adapté à leurs besoins. Il est alors important pour le pays de disposer d'un outil performant qui facilite le développement de ce secteur essentiel de son économie et qui subit des contraintes majeures et n'attire pas particulièrement les investisseurs. Cet avant-projet de code des investissements dans le secteur du développement dont la réflexion est en cours au Burkina Faso va reposer sur trois (3) grands principes :

- attirer les capitaux aussi bien nationaux qu'étrangers en confirmant expressément les garanties générales que la législation Burkinabè accorde à tout investisseur ;
- privilégier la simplicité aussi bien dans les critères d'éligibilité aux différents régimes que dans la détermination du contenu des régimes et leur mise en œuvre ;
- inscrire le code dans le processus de décentralisation en cours au Burkina Faso, en privilégiant le traitement local des agréments et du contrôle des investissements.

Pour ce faire, trois séries de mesures incitatives sont proposées dans le code, correspondant aux régimes préférentiel, spécifique et spécial, qui sont :

- le régime préférentiel, consistant dans la suppression de tous les droits de douane et taxes sur les équipements et matériels, a pour objet de favoriser l'équipement et la modernisation des PME ;
- le régime spécifique, par la suppression dégressive pendant une longue période de la fiscalité intérieure, vise à faciliter la création d'entreprises performantes dotées d'une dynamique entrepreneuriale, et de leur permettre de se constituer une capacité d'autofinancement suffisante pour faire face aux différents aléas qui hypothèquent la rentabilité des investissements ;
- le régime spécial s'appliquant aux entreprises d'exportation et de première transformation; il s'inscrit dans la continuité du régime spécifique, en accordant des avantages fiscaux.

De même, la fiscalité devrait pouvoir être allégée pour les PME et plus largement pour les entreprises du secteur agroalimentaire basées sur la transformation des produits locaux, afin de véritablement soutenir ce secteur. Cette mesure fait partie des revendications des organisations professionnelles du secteur.

3. Développer les filières des PFNL, en se basant sur la vision du marché

Le développement des PME ne pourra être effective qu'en renforçant chez les acteurs de la filière leur connaissance du marché, et leurs capacités à y accéder. Il est absolument nécessaire d'agir à tous les niveaux :

- au niveau de la commercialisation et la transformation, afin de faire progresser la filière par une augmentation de la demande;
- au niveau de la production, afin d'accompagner les producteurs et les collectivités locales à apporter des réponses techniques à l'exploitation des ressources forestières, afin de les gérer durablement.

Les actions doivent être dimensionnées de façon à garantir un rythme de croissance équilibré entre l'offre et la demande.

4. Renforcer les différents maillons de la chaîne de valeur

Il s'agira d'agir sur les différents maillons de la chaîne de valeur, afin d'une part de renforcer les capacités et les compétences des différents professionnels, et d'autre part de renforcer leur accès à l'information sur les marchés. Ainsi les actions suivantes pourront être initiées :

Au niveau de la production :

- Améliorer les techniques de production respectueuses de l'environnement. Sur certaines filières porteuses, il y a d'importants gains de productivité à réaliser grâce à des appuis techniques. C'est le cas par exemple de la noix de cajou du Burkina Faso qui est réputée être de mauvaise qualité parce que l'itinéraire technique n'est pas bien respecté, et que les arbres sont vieillissants.
- Elaborer et mettre en œuvre les plans simples de gestion des PFNL prioritaires

Au niveau de la transformation :

- Apporter des conseils sur le choix des équipements de transformation adaptés,
- Susciter l'innovation, et faire diffuser ces idées par des cadres d'échanges (ex : stabilisation du bangui, etc.),
- Développer des services de marketing aux entreprises pour améliorer l'emballage et la présentation des produits.
- Renforcer la promotion des produits : organiser des journées promotionnelles, appuyer les PME à participer à des salons ou des expositions, appuyer la confection et la diffusion de prospectus, d'affiches, de spots radios ou télévisés, appuyer la production d'échantillons gratuits.
- Améliorer la circulation des informations sur le marché : il s'agira de mettre en place un système d'information sur quelques marchés stratégiques du Burkina Faso (prix, qualité et volumes), ainsi que sur les marchés à l'export (veille sur quelques sites, création de liens avec des structures de commerce équitable ou biologiques, participation à des foires internationales, etc.)

- Mettre en relation l'offre et la demande de PFNL, transmettre aux acteurs des opportunités d'écoulement de leurs produits portant sur des volumes plus importants, et favoriser l'organisation des acteurs pour faire face à ces demandes.
- Accompagner l'accès aux financements pour les transformateurs, pour leur permettre d'acheter les PFNL à une période favorable et les stocker pour les transformer toute l'année, pour faire face à des commandes d'une certaine envergure, ou pour acheter de l'équipement ;
- Accompagner l'accès aux financements pour les commerçants, afin de leur permettre de financer leurs achats,
- Accompagner l'accès aux financements pour les collecteurs pour les permettre de faire face à la concurrence étrangère. En effet, les opérateurs nationaux ne sont pas toujours à même de payer « cash » le stock enlevé chez les producteurs / collecteurs, alors que leur vis-à-vis européen ou indien le peut parce qu'il a une plus grande assise financière. Dans ce contexte, l'acheteur étranger peut fixer sans entrave le prix d'achat.

Il s'agira en somme d'accompagner la croissance de ces entreprises et en fonction de leurs besoins, de les orienter vers les institutions financières : soit par de l'intermédiation, soit en développant des mécanismes de garantie. Ce secteur des PFNL est mal connu, les acteurs arrivent plus difficilement que dans d'autres secteurs à accéder aux crédits. Dans le cas d'un appui par l'apport de garantie, il sera nécessaire d'opérer un suivi rapproché des PME bénéficiaires. L'Office National du Commerce Extérieur joue actuellement ce rôle, mais des informations sont disponibles seulement pour quelques filières de PFNL, notamment le karité, le miel et la gomme arabique.

5. Assurer la durabilité des ressources par l'implication des collectivités locales dans la gestion des PFNL

Comme exposé précédemment, les collectivités locales auront à l'avenir un rôle crucial dans la gestion des ressources forestières. Elles pourront contribuer de par leurs orientations, au développement des PFNL. Ainsi les réflexions devront s'orienter dans le sens de :

- Inciter les communes rurales à créer de petites forêts communales dont elles pourraient concéder l'exploitation à des opérateurs privés ;
- Générer des revenus collectifs au niveau des zones de production qui soient une contribution significative à la politique de décentralisation et au développement local.
- Une attention particulière doit être accordée à la motivation des collectivités locales (participation aux bénéfices du commerce du bois par une décentralisation de la perception de la taxe) afin de leur donner les moyens de jouer le rôle de conseil auprès des populations rurales ;
- Générer des recettes suffisantes pour assurer l'autofinancement des coûts de fonctionnement du dispositif mis en place (contrôle forestier et opérations d'aménagement).

Pour assurer la durabilité des ressources forestières, il est nécessaire de sensibiliser l'ensemble des acteurs des filières considérées sur l'importance de ces enjeux. Il pourrait par exemple être envisagé de créer une charte à la Chambre de Commerce d'Industrie et d'Artisanat du Burkina Faso pour demander aux PME d'intégrer dans leur stratégie des préoccupations environnementales et sociales, notamment la réalisation et/ou la restauration des peuplements forestiers, base de production des PFNL. Cela amènerait les entreprises à

pouvoir allier profit et développement durable. Cette option devrait avoir une attention particulière pour les espèces considérées comme rares ou menacées de disparition, afin que les générations futures puissent bénéficier de leurs bienfaits à leur tour.

6. Renforcer les liens avec la recherche

Comment concilier le développement du marché des PFNL et la conservation des espèces exploitées, notamment en ce qui concerne les PFNL d'origine spontanée ? Plus le marché des PFNL va se développer, plus la pression sur les espèces productrices de PFNL sera élevée. La solution passe par la recherche d'un équilibre entre la commercialisation et la conservation des espèces spontanées.

- Une première solution serait de diminuer l'utilisation des espèces spontanées en développant les marchés des PFNL cultivés. Pour cela, il faut trouver des débouchés très rémunérateurs afin d'inciter les paysans à se consacrer pleinement à leurs cultures, ce qui les obligerait à se détourner complètement ou momentanément de la cueillette à but mercantile. Ces produits pourraient être complétés par les PFNL domesticables et faciles à cultiver telles que les espèces végétales à croissance rapide.
- Une deuxième solution consiste à développer les marchés des PFNL issus des espèces non domesticables pour une conservation directe. Les débouchés sont choisis en fonction de leur haute valeur ajoutée et concernent des PFNL issus principalement des arbres, en raison de la longueur de leur cycle de reproduction. C'est le cas des grands arbres tels que le kapokier, l'arbre de néré et l'arbre de karité.

En plus, des études ethnobotaniques plus approfondies doivent être engagées sur les espèces productrices de PFNL afin d'élucider bon nombre de questionnements liés à la conservation durable des espèces. Il s'agit de :

- Mettre au point des techniques de multiplications végétatives pour contribuer à réduire le cycle de reproduction des espèces ;
- D'inventorier le potentiel actuel de production des espèces et constituer une base de données en la matière ;
- Mettre au point des modes adéquats d'exploitation des PFNL par espèces pourvoyeuse pour garantir leur régénération.

7. Renforcer les organisations professionnelles et la concertation entre les acteurs

Les acteurs généralement raisonnent en fonction de leur filière, et non des PFNL en général. De plus, les acteurs sont rarement les mêmes d'une filière à l'autre, et sont souvent de profil très différent. Il y a donc lieu de raisonner dans un premier temps par filière :

- Pour les filières disposant de structures professionnelles et/ou interprofessionnelles, il faut accompagner le développement de ces structures, et susciter des occasions de concertation afin de permettre aux acteurs de renforcer leurs liens ;
- Pour les filières ne disposant pas de structures professionnelles, on peut favoriser l'échange entre acteurs, et éventuellement, si ceux-ci le jugent nécessaire, accompagner la mise en place d'une faîtière, dans la mesure où la filière présente un certain potentiel économique. Il faut toutefois faire attention à avoir une approche concertée avec les autres intervenants pour éviter la multiplication des organisations, ce qui affaiblirait le secteur.

Il y'a néanmoins besoin pour certaines questions concernant la défense des intérêts des PME, d'avoir une position concertée des acteurs, et des actions concrètes de défense des intérêts communs. Cette concertation pourra se faire dans un premier temps de façon informelle, en réunissant les responsables des différentes organisations professionnelles et interprofessionnelles. Si les acteurs le jugent opportun, il pourra être mis en place une structure destinée à défendre leurs intérêts. Mais les partenaires doivent se garder de mettre en place une structure suscitée de l'extérieur, qui n'aurait aucune chance de survie. Il est également intéressant au niveau local, sur 1 ou 2 régions pilotes, d'accompagner une réflexion des acteurs sur l'organisation à mettre en place pour protéger leur environnement en développant les PFNL, sensibilisant les acteurs sur la réglementation et les techniques, etc. Cette approche PFNL se justifie fortement au niveau local.

7. CONCLUSION

D'une manière générale, le PPP peut être un moyen efficace, différent de la privatisation, susceptible d'impliquer le secteur privé dans la gestion des forêts au Burkina Faso. Cela nécessite seulement un renforcement des capacités aussi bien des collectivités territoriales que des acteurs du secteur privé et de la société civile pour une meilleure appropriation de leurs rôles respectifs.

L'État doit en outre avoir une bonne connaissance de ses ressources forestières, de sorte à pouvoir organiser les filières d'exportation, de négocier des partenariats avec le privé pour valoriser ce secteur émergent, notamment par le développement de PPP.

La valorisation des ressources forestières, impactera positivement la contribution du secteur de l'environnement à l'économie nationale et au bien-être des populations. Dans une telle perspective, les impacts intermédiaires attendus ou objectivement espérés sont :

- l'augmentation du nombre d'emplois nouveaux créés dans les filières forestières;
- l'accroissement du revenu monétaire moyen des ménages ruraux exploitants les produits forestiers ;
- l'accroissement de la part contributive à la formation du Produit Intérieur Brut (PIB).

Pour ce qui concerne la problématique particulière de la transformation des PFNL, il est à noter que ces dernières années, le Ministère en charge de l'Environnement a fourni d'importants efforts. Nonobstant ces efforts, les défis liés au développement du système de transformation des ressources forestières demeurent nombreux.

Face à l'évolution des habitudes dans les modes de consommation actuels qui tendent à privilégier les produits naturels au détriment des produits issus du génie génétique, l'avenir de l'exploitation et du commerce des PFNL, reste très prometteur. La valorisation des PFNL dans les pays en développement a principalement été favorisée suite à la détérioration des facteurs économiques intérieurs et extérieurs, y compris les efforts menés pour conserver les forêts tropicales et la diversité biologique.

Toutefois, cette valorisation des PFNL exige une approche multidisciplinaire et intégrée. Elle passe aussi par la recherche constante de l'amélioration de la qualité des produits en créant une plus-value au niveau local et national, c'est-à-dire au niveau même des sites de

production afin de briser la contrainte due à l'éloignement des lieux de production, des centres de consommation. De même, une telle approche permettrait d'assurer une rémunération équitable aux acteurs.

De l'étude, il ressort que la contribution des produits forestiers non ligneux à la formation des revenus des ménages est en moyenne de 23% et contribuent considérablement aux postes de dépenses des ménages. Malgré tout, une meilleure organisation de ces filières et de celles non encore identifiées est une condition sine qua non pour donner plus de valeur aux produits forestiers non ligneux au niveau national. En effet, à travers l'étude (la lecture bibliographique, les discussions avec des personnes ressources et avec des acteurs directs sur le terrain), l'on a pu constater que les filières sont encore loin d'être structurées, même si différentes initiatives ont été réalisées, sont en cours de réalisation ou déjà programmées. On peut signaler notamment des initiatives au niveau de la transformation. Mais l'exploitation proprement dite de même que la commercialisation ne fait l'objet d'aucun encadrement.

L'exercice de l'activité de collecte, celle de vente ou de la transformation est entre les mains des femmes et des enfants qui la pratiquent de façon individuelle ou en petits groupements inorganisés. Cette activité est souvent menée de façon complémentaire à une activité principale (souvent agricole ou autre). Le caractère saisonnier de la plupart des espèces récoltées fait qu'on ne peut pas se spécialiser uniquement dans la production des PFNL. Pour certaines productions dont les quantités sont plus ou moins importantes, à l'aval de ces filières certains acteurs trouvent parfois des solutions en s'organisant pour travailler ensemble afin d'influencer les prix et avoir accès aux micro-financements mais cela reste encore timide. Statistiquement la production totale est inconnue ou mal estimée et les vrais acteurs ne sont pas répertoriés. Toutes ces insuffisances - depuis l'amont (extraction de matières premières) jusqu'à l'aval (consommation, transformation ou exportation) méritent d'être prises en compte dans l'élaboration d'une stratégie nationale de promotion et de valorisation des produits forestiers non ligneux.

Pour les espèces forestières désignées comme prioritaires à savoir *Vitellaria paradoxa*, *Sclerocarya birrea*, *Saba senegalensis*, *Parkia biglobosa*, leur transformation connaît une évolution en technicité (valorisation locale des produits et consommation massive par les ménages) et bénéficie d'un appui conséquent (formation et encadrement des acteurs de base).

Le problème souvent évoqué est celui de la rareté de la ressource, de la baisse de la productivité et pour l'instant, aucune solution efficace n'est encore trouvée à part les techniques de reboisement qu'on essaie de promouvoir. En conséquence de tout ça, le néré, entre autres exemples, est parfois récolté très prématurément et cela se passe souvent dans la nuit ; d'autres difficultés concernent le manque de matériels de transformation et quelques problèmes liées à l'écoulement des produits finis.

Au total, malgré les progrès incontestables enregistrés et évoqués de manière non exhaustive à travers la présente étude, plusieurs actions restent à entreprendre pour promouvoir à l'avenir, des filières bien structurées, organisées et compétitives et finalement pour dynamiser un partenariat public-privé durable. Il s'agit de :

- Créer un environnement politique et législatif qui favorise la promotion des PMEF
- Créer un environnement fiscal favorable au développement des PMEF
- Développer les filières des PFNL, en se basant sur la vision du marché
- Renforcer les différents maillons de la chaîne de valeur
- Assurer la durabilité des ressources par l'implication des collectivités locales dans la gestion des PFNL
- Renforcer les liens avec la recherche
- Renforcer les organisations professionnelles et la concertation entre les acteurs

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Afrique Tiers-monde, Dakar, Sénégal, 260p.

Bado, N. 2006. Valorisation des produits forestiers non ligneux : cas du *Saba senegalensis*. Rapport de stage Contrôleur des Eaux et Forêts, ENEF de Bobo Dioulasso Burkina Faso, 56p.

Baumer, M. 1995. Arbres, arbustes et arbrisseaux nourriciers en Afrique Occidentale.

Belem, B. 2000. Une évaluation ethnobotanique quantitative de l'importance des plantes locales utilisées par les populations dans la zone Sahelo-Soudanienne du Burkina Faso. Etude de cas dans la province du Sanmatenga. Thèse de MSc. Royal Veterinary and Agricultural University, Copenhague Danemark, 38 p.

Bognounou, O. 2002. Les aliments de complément d'origine végétale en Haute Volta : leur importance dans l'alimentation en pays Mossi. Ethnobotanique. Protocole d'accord technique, INERA, Ouagadougou, Burkina Faso.

Bognounou, O. 2003. Du danger des plantes, la toxicité du Fisanier. Sidwaya n° 4743 du 29/04/03, p 11.

Bogré, L. R. E. 1999. Identification d'espèces ligneuses prioritaires selon les considérations des paysans de la région du Nord-Ouest du Burkina Faso. Mémoire Inspecteur des Eaux et Forêts, ENEF, Bobo Dioulasso, Burkina Faso. 73p

Bonkounou, E. G., Djindé, M., Ayuk, E. T., Zoungrana, I., Tchoundjou, Z., Niang, A., Yossi, H. 2002. L'agroforesterie, un outil performant pour la gestion des ressources naturelles et la lutte contre la désertification au Sahel. Bilan de dix années d'expérience en recherche développement et perspectives. Les monographies Sahéliennes N° 11, 88p.

CAPES, 2005. Etat des lieux des savoirs locaux au Burkina Faso. Inventaire des bonnes pratiques et propositions pour leur contribution au développement, CAPES, Ouagadougou, Burkina Faso, 448p.

Compaoré, A. 2002. Actes de l'atelier d'orientation stratégique du programme TreeAid pour l'Afrique de l'Ouest. TreeAid West Africa, Ouagadougou, Burkina Faso,

Dabiré, K. E. 2000. Identification de quelques espèces ligneuses utilitaires dans la zone de couverture du projet de Gestion des ressources naturelles du Bazèga (PFRN)/Bazega). Cas des villages de Boromlenga, Gana et Koupel-Yargo. Rapport de stage des Contrôleurs des Eaux et Forêts. ENEF Bobo-Dioulasso, Burkina Faso.

Diawara, B., Jakobsen, M., 2004. Valorisation technologique et nutritionnelle du néré ou *Parkia biglobosa* (Jacq. Benth) : une espèce agroforestière. Danida / KVL / CNRST / IRSAT, Ouagadougou, Burkina Faso. 174p.

DIFOR, 2007. Situation Des Forêts Classées Du Burkina Faso Et Plan De Réhabilitation, Rapport, Direction des Forêts. 44p.

Douamba, M. 2006. Etude de la distribution spatio-temporelle de quatre espèces ligneuses à usages multiples au niveau du terroir de Barpoa (Province de la Tapoa). Mémoire Inspecteur des Eaux et Forêts ENEF Bobo-Dioulasso, Burkina Faso, 53 p.

Douanio, M. s.d. Jachère et identité culturelle : les usages matériels et sociaux des plantes exemple des plantes du territoire du village de Mamou, Province des Balé, Burkina Faso, 49 p.

FAO, 1992. Produits forestiers non ligneux : quel avenir ? Etude FAO, Forêt 97, 35 p.

- Ganaba, S., Ouadba, J. M., Bognounou, O. 2002. Utilisation des ressources végétales spontanées comme complément alimentaire en région sahélienne du Burkina Faso. Ann. Bot. Af. Ouest (02): 101-111.
- Gunasena, H. P. M & Hughes, A. 2000. Tamarind: *Tamarindus indica* L. International Center for the Underutilised crops, Southampton, UK, 170 p.
- Helmfrid, S. 1998. La cueillette féminine dans l'économie familiale. L'exemple d'un village cotonnier burkinabé. Rapport de recherche, Projet jachère CNRST-IRD. Ouagadougou Burkina Faso, 81 p.
- Henric, J. 2001. *Sterculia setigera* et la gomme mbep. Le flamboyant N°54 : 8 -9
- Kaboré, C, 2000. Aménagement des forêts : leçons apprises ; CNRST, Burkina Faso.
- Ki, G. 1994. Etude socio-économique de la gestion de *Parkia biglobosa* (Jacq) Benth (Néré) au Burkina Faso. Mémoire IDR, Université de Ouagadougou, Burkina Faso 146 p.
- Kiendrebéogo, B. 2006. Potentialités ou produits forestiers non ligneux dans la zone des réserves ; circuit d'écoulement et de consommation. Rapport de stage, Assistant des Eaux Forêts, ENEF Bobo-Dioulasso Burkina Faso.
- MECV, 2004 : Etude socio-économique des filières de production / commercialisation des PFNL dans la zone d'intervention du projet de GFI de Gonsé.
- MED, 2005. Profil des régions du Burkina Faso. Ouagadougou, Burkina Faso, 281 p.
- Millogo –Rasolodimby, J. et Guinko, S. 1996. Les plantes ligneuses spontanées à usages culinaires au Burkina Faso. Brichte des Sonderforschungsbereichs 268 band 7, Frankfurt a. M: pp 125-133.
- Nacoulma, O. 1996. Plantes médicinales et pratiques médicales traditionnelles au Burkina Faso : cas du plateau central. Thèse de doctorat d'Etat, Tome II, Université de Ouagadougou, Burkina Faso,
- Nikiéma, R. 1997. Commercialisation des produits alimentaires forestiers provenant des parcs agro forestiers cas des marchés de Zitenga et Yako au Burkina Faso. In : Bonkougou, E. G., Ayuk, E. T., Zoungana, I. (eds). Les parcs agroforestiers des zones semi-arides d'Afrique de l'Ouest. ICRAF, Nairobi, Kenya, 35-50.
- Ouattara, F. et Sory, Y. T. 2005. Inventaire des plantes alimentaires et condimentaires dans la région des cascades. Rapport de stage des Préposés des Eaux et Forêts, ENEF de Bobo-Dioulasso. 50p.
- Ouattara, T. N. 2005. Contribution à l'évaluation des potentialités économiques du chantier d'aménagement forestier (C.A.F.) du Nazinon. Mémoire Inspecteur des Eaux et Forêts, ENEF, Bobo-Dioulasso, Burkina faso. 62 p.
- Ouédraogo, D. 2005 ; Gestion participative et durable des produits forestiers non ligneux des forêts de Dindéréso et de Kou : Analyse socio-économique des potentialités et des contraintes. Rapport provisoire de consultation Projet BKF 007. PAFDK, Bobo-dioulasso Burkina Faso, 37 p.
- Ouédraogo, L. G. 2003. Etude socio-économique des filières de production / commercialisation des produits forestiers non ligneux dans la zone d'intervention du projet GFI Gonsé. Rapport de synthèse provisoire. GFI Gonsé ; Ouagadougou, Burkina Faso.
- Ouédraogo, M. 2003. Suivi quantitatif et analyse socio-économique de l'utilisation des produits forestier non ligneux par les populations riveraines du parc W. Cas des terroirs villageois de Pampanli-Mémoire IDR, UPA Burkina Faso, 79 p.

- Ouédraogo, P. 2002. La filière d'exploitation des produits forestiers non ligneux de la forêt classée de Gonsé ; caractérisation et possibilités de valorisation. Rapport de fin de stage des contrôleurs des Eaux et Forêts ENEF, Bobo-Dioulasso, Burkina Faso 58 p.
- Ouédraogo, S. J. 1998. Etat des connaissances et perspectives de recherche sur les Fruitiers forestiers au Burkina Faso. In: FAO-PGRC-ICUC (ed). Tropical and Sub-Tropical Fruits of West Africa, pp 21-60.
- Ouoba, P., Boussim, J. I., Guinko, S. 2005. Valorisation des arbres Fruitiers de la forêt classée de Niangoloko. In : Boussim, J. I., Lykke, A. M., Nombré, I., Nielsen, I. et Guinko, S. (eds) : Homme, plantes et environnement au Sahel occidental. SEREIN. Occasional paper n° 19, Copenhagen Danmark, pp 83-98.
- PAMER : Une nouvelle dynamique en milieu rural. Dépliant
- Pasgo, L. 1990 : Utilisation et commercialisation des produits ligneux et non ligneux des essences forestières locales dans le département de Zitenga (Province d'Oubritenga). Mémoire IDR, Université d'Ouagadougou, Burkina Faso, 96p.
- Profizi, J. P. 2002. Pourquoi un travail des réseaux nationaux arbres tropicaux sur les produits forestiers non ligneux ? Le Flamboyant, 55 : 11-12.
- Sawadogo, P. et Ouédraogo. G. J. 2004. Contribution du secteur forestier à l'économie nationale et à la lutte contre la pauvreté. Rapport final de consultation, MECV, Ouagadougou, Burkina Faso, 102 p.
- Seni, D. 2000. Description des différentes utilisations des produits les plus importants de la forêt classée de Wayen selon les populations riveraines. Rapport de stage des Contrôleurs des Eaux et Forêts ENEF Bobo-Dioulasso, Burkina Faso. 49 p.
- So, J. B. 2002. Suivi quantitatif de l'utilisation des produits forestiers non ligneux par les populations riveraines du Parc "W". Cas du terroir villageois de Pampanli : Mémoire d'Inspecteur des Eaux et Forêts, ENEF, Bobo-Dioulasso, Burkina Faso 66 p.
- Sougoti-Guissou, K. M. L. 2005. Les macromycètes du Burkina Faso : inventaire ; ethnomycologie, étude de la valeur nutritionnelle et thérapeutique de quelques espèces. Thèse de doctorat unique, Université de Ouagadougou, 189 p.
- Sunderland, T. C. H., Clark, L. E. et Vantomme P. 2000. Recherches actuelles et perspectives pour la conservation et le développement. Actes de la réunion internationale d'experts sur les produits forestiers non ligneux en Afrique Centrale, 10-15 mai 1998, Limbe, Cameroun, 304p.
- Taïta, P., Bougnounou, O., Guinko, S. 2005. Plantes alimentaires forestières de la réserve de la biosphère de la Mares aux Hippopotames, Burkina Faso. In : Boussim, J. I., Lykke A. M., Nombré, I., Nielsen, I. et Guinko, S. (eds) : Homme, plantes et environnement au Sahel occidental. SEREIN. Occasional paper n° 19, Copenhagen Danmark, pp : 53-67.
- Tiahoun, K. 1995. Utilisation traditionnelle des produits ligneux et non ligneux dans la région de la Boucle du Mouhoun. Mémoire IDR, Université de Ouagadougou, Burkina Faso, 108 p.
- Traoré, A. et Coulibaly, T. H. 2006. Contribution à l'identification des plantes tinctoriales de la région des cascades. Rapport stage des Assistants des Eaux et Forêts, ENEF de Bobo-Dioulasso. Burkina Faso, 50 p.
- Traoré, S. 2007. Contribution à la promotion des produits forestiers non ligneux dans la commune urbaine de Tenkodogo. Rapport de stage Contrôleur des Eaux et Forêts, ENEF de Bobo-Dioulasso, Burkina Faso 42 p.

- Yaméogo, J., Belem/Ouédraogo, M., Bayala, J., Ouédraogo, M. B., Guinko, S., 2008. Uses and commercialization of *Borassus akeassii* Bayton, Ouédraogo, Guinko non-wood timber products in South-Western Burkina Faso, West Africa. *Biotechnol. Agron. Soc. Environ.* 2008 12(1), 47-55
- Zida, D. 1990. Utilisation et commercialisation des produits ligneux et non ligneux des essences forestières locales dans le département de Yako (Province du Passoré). Mémoire IDR Université de Ouagadougou, Burkina Faso 121 p.

ANNEXES

Annexe 1 : Vue panoramique de quelques recettes à base de PFNL



Salade de légume « Zamené »
(*Acacia macrostachya*)



Jus de Balanites (*Balanites aegyptiaca*)



Salade de légumes à la Chenille
découpé



Beignet à base de feuilles de PFNL

Annexe 2 :les produits du néré: poudre de la pulpe en gâteaux; graines en soumbala



Annexe 3 : Les produits du baobab: feuilles fraîches et sèches, pulpe du fruit (Bouillie, Dèguè, Jus, Sirop, Biscuit ou Sucette)



Annexe 4 : Les produits de *Saba senegalensis* (Weda): Fruits consommés, Jus, Sirop et Confiture de fruits



Annexe 5 : Photo du bois local ou importé



Ateliers de menuiserie



Bois importé



Bois vendu de façon traditionnelle



African Forest Forum

A platform for stakeholders in African forestry



Address:

The Executive Secretary
African Forest Forum
United Nations Avenue, Gigiri
P.O. Box 30677-00100, Nairobi, Kenya
Phone: +254 20 722 4000, Fax: +254 20 722 4001
Email: exec.sec@afforum.org; Website: www.afforum.org

